C 4

Catalogue 92-340F



Revenu

Rapports techniques du recensement de 1991

91

Recensement

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Pour nous joindre

Des données sous plusieurs formes...

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes les demandes de renseignements au sujet des produits et services doivent être adressées au centre de consultation de Statistique Canada de votre région :

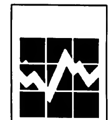
Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, **aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres régionaux de consultation.

Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-263-1136
Manitoba	1-800-661-7828
Alberta et les Territoires du Nord-Ouest	1-800-563-7828
Saskatchewan	1-800-667-7164
Colombie-Britannique et le territoire du Yukon	1-800-663-1551
Appareil de télécommunications pour malentendants	**1-800-363-7629**
Numéro sans frais pour commander seulement (Canada et États-Unis)	**1-800-267-6677**

Comment commander les produits

On peut se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise du centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près, ou en écrivant à la Division du marketing, Ventes et Service, Statistique Canada, Ottawa K1A 0T6. Veuillez communiquer avec le centre régional de consultation le plus près pour de plus amples renseignements sur les produits et services électroniques. Voir le bon de commande à la fin du présent produit pour d'autres détails.



Statistique Canada

Rapports techniques du recensement de 1991

Revenu

Série des produits de référence

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

Mars 1994

Prix : Canada : 20 $
États-Unis : 24 $ US
Autres pays : 28 $ US

Catalogue 92-340F

ISBN 0-660-93523-6

Ottawa

This publication is available in English upon request (92-340E)

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre:

Revenu

(Rapports techniques du recensement de 1991)
(Série des produits de référence)
Publié aussi en anglais sous le titre: Income.
ISBN 0-660-93523-6
CS92-340F

1. Revenu -- Canada -- Statistiques.
2. Canada -- Recensement, 1991. I. Statistique Canada.
II. Titre. III. Collection.

HA741.5.1991 I5214 1994 339.2'2'0971021
C94-988045-0

Pour citer ce document

Statistique Canada. Revenu.
Rapports techniques du recensement de 1991; Série des produits de référence. Ottawa : Ministre de l'industrie, des sciences et de la technologie, 1994.
Numéro 92-340F au catalogue.

Préface

Au fil des ans, le recensement du Canada est devenu la principale source de renseignements sur les Canadiens et leur mode de vie. Les décisions prises à la lumière de ces renseignements ont une incidence directe sur la vie sociale et économique de tous les Canadiens.

À titre d'organisme responsable de l'élaboration de ces données, Statistique Canada se doit d'informer les utilisateurs sur la qualité des données obtenues. Il incombe au Bureau d'exposer les concepts et la méthodologie utilisés aux fins de la collecte et du traitement des données, ainsi que toutes autres caractéristiques des données qui peuvent avoir une incidence sur l'utilisation ou l'interprétation de celles-ci.

Afin de décrire la qualité des données du recensement de 1991, Statistique Canada a élaboré les publications suivantes : un **Dictionnaire du recensement**, dans lequel on trouve de l'information concise et facile à comprendre, présentée sous forme textuelle ou graphique, sur la terminologie du recensement; **Le recensement de 1991 en bref**, qui donne un aperçu des diverses étapes de la réalisation du recensement; et une série de **Rapports techniques**, qui présentent de façon plus approfondie des renseignements sur la qualité des données relatives à certaines caractéristiques, comme le revenu, dont il est question dans le présent document.

Il est essentiel que les utilisateurs disposent de renseignements sur la qualité des données. Ces renseignements leur permettent de déterminer si les données du recensement peuvent leur être utiles et d'évaluer les risques auxquels ils s'exposent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données. Le recensement de 1991 a été une entreprise complexe et de grande envergure et, bien que des efforts considérables aient été déployés tout au long de la collecte et du traitement des données pour respecter des normes de qualité élevées, il est inévitable que les résultats obtenus soient entachés d'une certaine erreur.

Les renseignements sur la qualité des données revêtent également une grande importance pour Statistique Canada. La collecte de ces renseignements fait partie intégrante de l'élaboration et du maintien de programmes statistiques pertinents et fiables.

À n'en pas douter, la présente publication contribuera largement à l'atteinte de ces objectifs. Elle a été réalisée par Abdul Rashid avec la collaboration du personnel des Divisions de l'analyse des enquêtes des ménages et du travail, des opérations du recensement et des méthodes d'enquêtes sociales.

Enfin, j'aimerais exprimer ma reconnaissance aux millions de Canadiens et de Canadiennes qui ont rempli leurs questionnaires du recensement le 4 juin 1991 et aux personnes qui ont aidé Statistique Canada à planifier et à réaliser le recensement.

Ivan P. Fellegi

Statisticien en chef du Canada

Table des matières

Liste des tableaux

Liste des figures

I. Introduction

Le recensement du Canada fournit la base de données la plus complète sur les caractéristiques des Canadiens, de leur famille et de leur ménage. Les données recueillies vont de l'âge et du sexe des personnes jusqu'à leur origine ethnique, leur niveau de scolarité, leur profession et leurs sources de revenu, en passant par les caractéristiques de leur famille et de leur ménage.

Un recensement national est une entreprise de très grande envergure qui comporte diverses étapes toutes aussi complexes les unes que les autres et qui exigent chacune beaucoup de temps et de ressources. L'information voulue est recueillie à l'aide d'une série de questions établies à la suite de consultations exhaustives et d'essais approfondis. Des recenseurs formés administrent le questionnaire. Les réponses sont soumises à une vérification visant à éliminer toute incohérence, à corriger les erreurs et à imputer les données manquantes. Les résultats définitifs sont versés dans une base de données informatisée pour être ensuite analysés et publiés dans une série de rapports.

Une des caractéristiques importantes au sujet desquelles on a posé des questions dans le cadre du recensement de 1991 concernait les sources de revenu des Canadiens. Les renseignements sur le revenu des personnes et des familles sont considérés comme essentiels à de nombreuses fins. Le revenu est l'indicateur le plus utile du bien-être économique des Canadiens. La majorité des analyses socio-économiques (portant sur des facteurs comme l'appartenance ethnique et le niveau de scolarité), l'évaluation de bon nombre de programmes et de politiques (par exemple, la sécurité de la vieillesse et l'égalité des chances), beaucoup de décisions de gestion (celles qui ont trait, par exemple, à l'ouverture de nouvelles usines, de nouvelles succursales ou de nouveaux de points de vente au détail) et presque toute la recherche sur le bien-être (celle qui a pour objet l'accessibilité au logement et les changements touchant les familles à faible revenu, par exemple) exigent des données pertinentes sur le revenu.

Bien qu'une quantité considérable de statistiques du recensement sur le revenu soient diffusées sous diverses formes, un très grand nombre d'utilisateurs -- particuliers, établissements de recherche, entreprises, administrations publiques, etc. -- demandent des données sur le revenu qui soient adaptées à leurs propres besoins. À cet égard, la connaissance des concepts sur lesquels reposent les variables du recensement ainsi que des limites et de la qualité de ces dernières aiderait les utilisateurs à apprécier les données publiées disponibles et à établir des spécifications qui conviennent à leurs besoins. Ce **Rapport technique du recensement de 1991 sur le revenu** vise à servir de guide aux utilisateurs des données du recensement sur le revenu.

À la section II, nous expliquons le concept du revenu et définissons diverses sources de revenu et variables dérivées. Nous décrivons aussi brièvement quelques variables importantes qui sont fréquemment utilisées avec celles qui se rapportent au revenu. La section III contient une brève description des méthodes de collecte des données; on y trouve également les questions sur le revenu qui figuraient sur le questionnaire du recensement de 1991 ainsi qu'un extrait des instructions pertinentes du guide à l'intention des répondants. À la section IV, nous décrivons les opérations de dépouillement dans les bureaux régionaux et au bureau central. On trouve à la section V une description du processus de contrôle et d'imputation ainsi qu'un aperçu des étapes de la préparation des données sur le revenu en vue de leur diffusion. À la section VI, nous décrivons brièvement le genre d'erreurs qui se produisent au cours du cycle du recensement et les études réalisées en vue de quantifier ces erreurs; nous traitons également de la qualité des données sur le revenu. La section VII porte sur les changements de nature générale apportés au contenu et à la couverture du recensement depuis celui de 1986; on y trouvera notamment à cet égard une comparaison détaillée entre les différents recensements réalisés depuis 1961. La section VIII contient la liste des divers produits du recensement de 1991 qui portent sur le revenu.

II. Concepts et définitions

Le **Dictionnaire du recensement de 1991** (n° 92-301F au catalogue) contient des définitions détaillées des termes, des variables et des concepts du recensement. Les lecteurs sont invités à le consulter pour obtenir des définitions complètes et des remarques supplémentaires à propos de concepts ou de définitions qui ne figurent pas dans ce chapitre.

1. Concept du revenu

Mentionner un revenu sans donner de précisions quant à la nature de ce dernier, c'est présumer que l'on connaît la réponse à la question : «Qu'est-ce que le revenu?». Si l'on demande à une personne qui a un emploi de déclarer son revenu, elle indiquera très probablement son salaire ou les profits qu'elle retire de l'exploitation de sa propre entreprise, tandis qu'une personne qui n'a pas d'emploi ou qui est à la retraite indiquera vraisemblablement ses revenus de placements ou de retraite, etc. Dans certains cas, les transferts gouvernementaux comme les prestations d'assurance-chômage et les allocations familiales seront inclus dans la réponse.

Comme la plupart des concepts, celui du revenu est généralement établi en fonction d'un objectif. Par exemple, bien que certaines recettes ne soient pas incluses dans le revenu aux fins de l'impôt, la valeur de l'ensemble des biens et des services produits par l'économie nationale est incluse dans la mesure du revenu national. Dans le contexte du recensement, on entend par revenu tous revenus en espèces avant impôt.

Un revenu est habituellement étalé dans le temps. En règle générale, on l'exprime en indiquant un montant par heure, par semaine, par mois ou par an. Il est donc également important de préciser clairement, outre les composantes du revenu, l'unité de temps pour laquelle le répondant doit déclarer son revenu.

En plus des composantes du revenu et de la période visée par ce dernier, il importe aussi de préciser l'«unité de revenu», c'est-à-dire l'unité qui a reçu le revenu, par exemple, une personne ou une famille. Lors du recensement, on recueille des données sur le revenu auprès de toutes les personnes âgées de 15 ans et plus dans un échantillon de ménages. À partir d'autres renseignements déclarés sur le questionnaire, on peut facilement calculer le revenu d'autres unités, comme celui des familles, des ménages ou des conjoints.

Pour les besoins du recensement, le revenu inclut tous les revenus en espèces reçus par les personnes âgées de 15 ans et plus pendant l'année civile précédant le recensement et provenant d'un emploi, de placements, de transferts gouvernementaux et d'autres sources diverses. Il exclut le revenu en nature et les paiements forfaitaires. Pour des définitions plus détaillées des sources de revenu et du revenu total, voir la section 3 ci-après.

2. Composantes du revenu

Le revenu provient de nombreuses sources. On peut grouper celles-ci dans les grandes catégories suivantes :

a) Revenu d'emploi

La principale source de revenu est l'emploi ou le travail exécuté pour d'autres personnes ou pour son propre compte. La rémunération en argent que reçoivent les salariés est généralement appelée «salaire» ou «traitement» et celle que touchent les personnes qui travaillent à leur compte, «revenu d'un travail autonome» (profits/pertes). Les deux composantes réunies constituent habituellement ce que l'on appelle le «revenu d'emploi» ou les «gains».

b) Revenu de placements

L'utilisation conjuguée du travail et d'un capital se traduit par un «revenu d'un travail autonome», alors que le travail seul ne procure généralement qu'un salaire ou un traitement. La seule utilisation d'un capital procure aussi un revenu, le revenu de placements, qui peut prendre la forme d'intérêts, de dividendes, d'un loyer, etc.

c) Transferts gouvernementaux

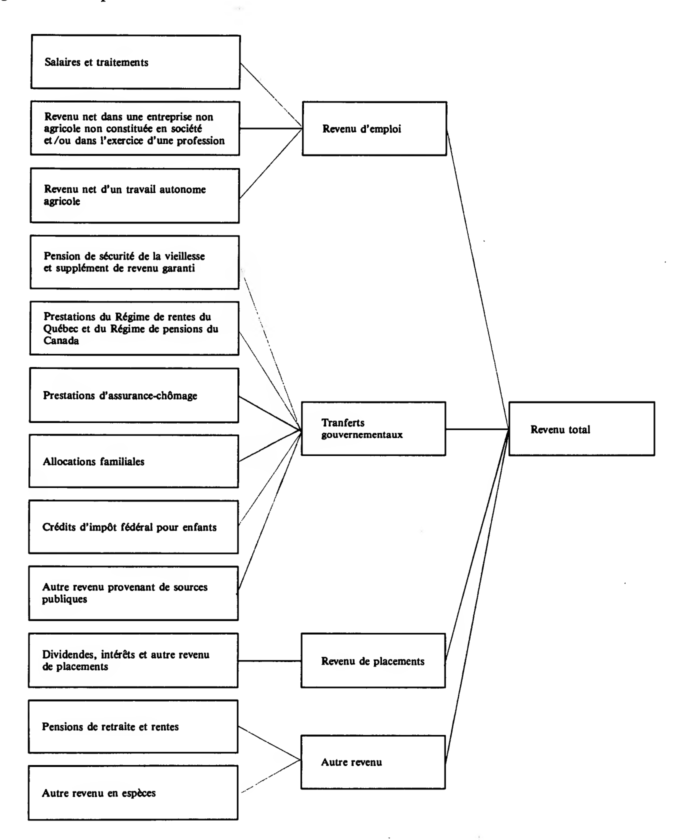
Les transferts gouvernementaux sont une source de revenu très courante pour les Canadiens. Ils consistent en des prestations plus ou moins universelles (comme la pension de sécurité de la vieillesse), une assurance sociale (comme les prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-chômage), une aide assujettie à une évaluation du revenu (par exemple, les crédits d'impôt pour enfants, les suppléments de revenu garanti) et en une aide fondée sur un examen des besoins (comme les prestations familiales).

d) Autres sources

Enfin, le revenu provient également de diverses autres sources, comme les pensions de retraite et les pensions alimentaires.

Cette structure générale est illustrée à la **figure 1**. Les composantes indiquées dans la figure sont fondées sur les données primaires de la base de données du recensement de 1991 relatives au revenu. Les définitions détaillées des sources de revenu et des variables qui s'y rapportent sont données à la section 3 ci-après.

Figure 1. Composantes du revenu



3. Définitions

(1) Sources de revenu

a) Salaires et traitements

Salaires et traitements bruts reçus pour tous les emplois, avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les pensions, l'assurance-chômage, etc. Sont compris les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications et les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel réalisés durant l'année civile 1990. Les répondants devaient exclure la valeur des indemnités et des avantages imposables fournis gratuitement par l'employeur, tels que le logement ou l'utilisation d'un véhicule automobile.

Les représentants commerciaux qui avaient travaillé pour plus d'une entreprise, ou qui avaient leur propre bureau ou leur propre personnel, devaient déclarer leurs commissions comme un «revenu d'un travail autonome non agricole». De même, les personnes qui gardaient des enfants à leur propre domicile et les livreurs de journaux devaient déclarer leur revenu à «Revenu d'un travail autonome non agricole».

b) Revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation, telles que les salaires, les loyers et l'amortissement) provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou dans l'exercice d'une profession pour son propre compte, durant l'année civile 1990. Dans le cas d'une association, le répondant devait déclarer seulement sa part des profits ou des pertes. Sont inclus le revenu net des personnes qui gardent des enfants à leur propre domicile, celui des exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple pour la vente et la livraison de produits de beauté, et celui des artistes, des écrivains, des professeurs de musique, des coiffeurs, des couturiers, etc.

c) Revenu net d'un travail autonome agricole

Revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles, moins l'amortissement et les frais d'exploitation) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, durant l'année civile 1990. Dans le cas d'une association, le répondant devait déclarer seulement sa propre part du revenu net. Sont inclus dans le revenu net les subventions, les paiements supplémentaires ou les paiements anticipés versés aux agriculteurs par l'administration fédérale et les administrations provinciales. Par contre, la valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, n'est pas incluse.

Les activités d'une exploitation agricole comprennent la production de grandes cultures, de légumes, de fruits, de produits de serre et de pépinière, de semences, de produits de l'érable et de produits d'origine animale tels que les oeufs, le lait et la laine, ainsi que l'élevage de la volaille et du bétail, des animaux à fourrure et des abeilles.

d) Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti

Pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti versés par le gouvernement fédéral aux personnes âgées de 65 ans et plus et aux conjoints de 60 à 64 ans des bénéficiaires de pensions de sécurité de la vieillesse, durant l'année civile 1990. Sont incluses les allocations prolongées versées aux veufs ou aux veuves de 60 à 64 ans des bénéficiaires de pensions de sécurité de la vieillesse. (Les suppléments de revenu provinciaux versés aux bénéficiaires du supplément de revenu garanti sont inclus dans «Autre revenu provenant de sources publiques».)

e) Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

Prestations reçues en 1990 en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, par exemple, les pensions de retraite, les prestations de survivant et les pensions d'invalidité.

Les prestations de décès versées sous forme forfaitaire ne sont pas considérées comme un revenu. Les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires sont déclarées séparément sous «Pensions de retraite».

f) Prestations d'assurance-chômage

Total des prestations d'assurance-chômage reçues au cours de l'année civile 1990, avant les retenues d'impôt sur le revenu. Comprend les prestations de maladie, de maternité, de travail partagé, de recyclage et de retraite, ainsi que celles versées aux pêcheurs autonomes en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

g) Allocations familiales

Allocations versées durant l'année civile 1990 par l'administration fédérale et les administrations provinciales pour les enfants à charge de moins de 18 ans. Pour les résidents du Québec, les «allocations pour les enfants de moins de 6 ans» et les «allocations à la naissance» sont comprises. (Aucun renseignement sur cette source de revenu n'a été directement recueilli auprès des répondants. Les allocations familiales ont plutôt été calculées à partir d'autres renseignements fournis dans le questionnaire du recensement et incluses dans le revenu de l'un des parents.)

h) Crédits d'impôt fédéral pour enfants

Crédits d'impôt accordés par l'administration fédérale pendant l'année civile 1990 pour les enfants à charge âgés de moins de 18 ans. (Les répondants n'ont pas eu à fournir de renseignements sur ces crédits; ceux-ci ont été calculés et inclus dans le revenu de l'un des parents.)

i) Autre revenu de sources publiques

Tous les transferts, à l'exclusion de ceux qui sont énumérés ci-dessus, reçus de l'administration fédérale et des administrations provinciales et municipales durant l'année civile 1990. Cette source comprend les paiements d'aide sociale versés aux personnes nécessiteuses comme les mères ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les personnes ayant une incapacité. Sont également inclus les suppléments de revenu versés par les administrations provinciales aux bénéficiaires d'une pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti ainsi que les subventions versées aux personnes âgées par l'administration provinciale pour compenser les frais de logement. Sont aussi inclus d'autres paiements de transfert, par exemple, les prestations reçues en vertu du Programme national de formation (PNF), les pensions et allocations aux anciens combattants, et les indemnités d'accidents du travail. Enfin, sont aussi inclus les montants inscrits sur la déclaration de revenus pour les crédits d'impôt et les allocations remboursables par les provinces, comme les crédits d'impôt de la Nouvelle-Écosse, les crédits d'impôt du Nouveau-Brunswick, le remboursement d'impôts fonciers du Québec, les crédits d'impôt de l'Ontario, les crédits d'impôt du Manitoba, le crédit d'impôt de l'Alberta au titre des redevances, les crédits d'impôt de l'Alberta, les crédits d'impôt de la Colombie-Britannique et les crédits d'impôt du Territoire du Yukon.

j) Revenu de placements

Intérêts perçus durant l'année civile 1990 au chapitre des dépôts dans des caisses populaires, des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses d'épargne et de crédit, etc., et intérêts des certificats d'épargne, des obligations garanties et non garanties ainsi que tous les dividendes de sources canadiennes et étrangères. Comprend également les autres revenus de placements provenant de sources canadiennes ou étrangères, tels que les loyers nets provenant d'une propriété, les intérêts sur prêts et hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les intérêts sur polices d'assurance.

k) Pensions de retraite et rentes

Tout revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1990 à la suite d'une participation à un régime de pensions d'un ou de plusieurs employeurs. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y

compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance et perçus sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veuves ou à d'autres personnes apparentées de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires et des membres des Forces armées ou d'officiers de la GRC à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Les indemnités de cessation d'emploi ainsi que les allocations de retraite et les pensions qui proviennent de l'étranger sont incluses dans «Autre revenu».

Les prestations forfaitaires de décès, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pensions ou d'un REÉR ou les remboursements de cotisations payées en trop ne sont pas considérés comme un revenu.

l) Autre revenu en espèces

Revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1990 qui n'a été déclaré dans aucune des sources indiquées ci-dessus. Il peut s'agir d'une pension alimentaire, du soutien d'un enfant, du soutien périodique reçu de personnes non membres du ménage, du revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, du revenu reçu de l'étranger (sauf les dividendes et intérêts), de bourses d'études non remboursables, d'indemnités de cessation d'emploi, de redevances, d'indemnités de grève, etc.

(2) Revenu total

Le revenu total correspond à la somme des montants reçus par un bénéficiaire d'un revenu durant l'année 1990, provenant des 12 sources énumérées et définies ci-dessus. La valeur déclarée ou attribuée au titre des revenus provenant des diverses sources et du revenu total est exprimée en dollars courants. Bien que le questionnaire du recensement comporte une question sur le revenu total, ce renseignement n'a été utilisé qu'à des fins de contrôle. On obtient la variable définitive «revenu total» en additionnant les revenus provenant de toutes les sources après que ces données aient été soumises au contrôle et à l'imputation.

Il importe de noter que le concept du revenu dans le contexte du recensement n'inclut pas les gains et les pertes au jeu, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains et les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété ou d'objets personnels, les remboursements d'impôt sur le revenu, le produit d'emprunts, le produit du remboursement de prêts consentis par un particulier, les règlements forfaitaires de polices d'assurance, les dégrèvements d'impôt foncier ou autre, les remboursements de cotisations à un régime de pensions ainsi que les revenus en nature tels que les repas et l'hébergement gratuits ou les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme.

(3) Variables dérivées relatives au revenu

À partir des sources de revenu (et parfois d'autres variables connexes), on calcule un certain nombre d'autres variables relatives au revenu qu'on verse ensuite dans la base de données du recensement. La plus importante de ces variables est, bien entendu, le «revenu total», que nous venons de décrire. Les autres variables sont brièvement expliquées ci-après.

a) Revenu d'emploi

On entend par revenu d'emploi, ou gains, le revenu total reçu en 1990 sous forme de salaires et traitements, de revenu net d'un travail autonome non agricole et/ou de revenu net d'un travail agricole.

b) Revenu de la famille de recensement

Une famille de recensement est formée d'un couple marié ou vivant en union libre (avec ou sans enfants jamais mariés), ou d'un parent seul demeurant avec au moins un enfant jamais marié. Le revenu total d'une famille de recensement correspond à la somme des revenus totaux de tous les membres de cette famille.

c) Revenu de la famille économique

Une famille économique est un groupe de personnes qui vivent dans le même ménage et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption. Le revenu total d'une famille économique correspond à la somme des revenus totaux de tous les membres de cette famille.

d) Revenu du ménage

Un ménage se compose d'une personne ou d'un groupe de personnes, quels que soient les liens qui les unissent, qui occupent le même logement. Le revenu total d'un ménage est la somme des revenus totaux de tous les membres de ce ménage.

e) Catégorie de revenu

Cette variable indique la situation d'une unité familiale (une famille économique ou une personne hors famille économique) par rapport aux seuils de faible revenu (SFR) établis par Statistique Canada, c'est-à-dire si le revenu total d'une unité familiale est supérieur ou inférieur au seuil de faible revenu pertinent. Statistique Canada a établi ces seuils de faible revenu en 1968 d'après les données sur le revenu du recensement de 1961 et les régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, les données relatives aux dépenses indiquaient que les familles canadiennes consacraient en moyenne environ 50 % de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement (éléments de dépense correspondant en gros aux «besoins fondamentaux»). On a arbitrairement estimé que les familles qui devaient consacrer 70 % ou plus de leur revenu à ces biens de première nécessité n'auraient plus qu'un revenu discrétionnaire très faible et seraient, par conséquent, «dans le besoin». À partir de cette hypothèse, des seuils de faible revenu ont été établis pour sept tailles de famille.

Selon les données nationales sur les dépenses des familles en 1986, les familles canadiennes ont consacré en moyenne environ 36,2 % de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement (comparativement à 38,5 % en 1978 et à 42 % en 1969). En maintenant à 20 points l'écart supposé entre la proportion de leur revenu que consacrent en moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement les familles à faible revenu et celle que consacre à ces biens l'ensemble des familles, on a fixé les nouveaux seuils de faible revenu à des niveaux (selon la taille de la famille et le degré d'urbanisation) où, en moyenne, une proportion de 56,2 % du revenu était consacrée à la nourriture, au logement et à l'habillement.

Depuis leur révision fondée sur les données relatives aux dépenses des familles en 1986, les seuils ont été mis à jour chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Les seuils de faible revenu de 1990 sont donnés dans le tableau 1.

Tableau 1. Seuils de faible revenu pour les unités familiales, 1990

	Taille du secteur de résidence				
Taille de la famille	500 000 et plus	100 000 à 499 999	30 000 à 99 999	Petites régions urbaines	Régions rurales
1 personne	14,155	12,433	12,146	11,072	9,637
2 personnes	19,187	16,854	16,464	15,008	13,064
3 personnes	24,389	21,421	20,926	19,076	16,605
4 personnes	28,081	24,662	24,094	21,964	19,117
5 personnes	30,680	26,946	26,324	23,997	20,887
6 personnes	33,303	29,248	28,573	26,047	22,672
7 personnes et plus	35,818	31,460	30,734	28,017	24,385

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les points suivants :

(i) La nature des seuils n'étant pas très claire dans l'esprit des gens en général, il convient ici d'expliquer sans ambiguïté ce qu'ils sont et ce qu'ils ne sont pas. Comme on l'aura constaté par la brève description qui précède, les seuils de faible revenu ne sont pas des seuils de pauvreté et ne doivent pas être interprétés comme tels. L'établissement de seuils de pauvreté suppose nécessairement un jugement de valeur quant au niveau de revenu minimal en deça duquel un particulier ou une famille serait généralement considéré comme «pauvre». Nous ne portons aucun jugement de la sorte quand nous fixons les seuils de faible revenu. L'établissement de ces derniers découle plutôt de la nécessité de quantifier le nombre et les caractéristiques des particuliers et des familles qui se retrouvent dans la tranche de revenu la plus faible – définie en termes relatifs en tenant compte des niveaux de vie généraux courants. Les seuils de faible revenu ne tiennent pas compte de facteurs importants tels que le patrimoine (par exemple, l'accession à la propriété et l'endettement hypothécaire), l'accès à des biens et à des services subventionnés, et le potentiel de gains futurs. Ainsi, bien des particuliers ou des familles dont le revenu tombe en deçà des seuils de faible revenu seraient considérés comme «pauvres» selon pratiquement n'importe quelle norme canadienne, alors que d'autres seraient considérés par la majorité comme dans une situation plutôt confortable.

(ii) Le concept de SFR s'applique aux familles économiques et aux personnes hors famille économique. Le concept de famille économique est plus large que celui de famille de recensement. Cependant, comme tous les membres d'une famille économique ont la même catégorie de revenu, il est possible de produire des statistiques relatives au faible revenu pour les familles de recensement ou les personnes dans les ménages privés.

(iii) Les statistiques annuelles relatives au faible revenu sont publiées à partir des données recueillies dans le cadre de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Il convient de signaler que le classement selon la «taille du secteur de résidence» ou le «degré d'urbanisation» aux fins du calcul de la fréquence des unités à faible revenu n'est pas tout à fait le même dans le recensement et dans l'Enquête sur les finances des consommateurs. Cependant, l'effet global de cette différence est négligeable.

(iv) Les seuils de faible revenu sont fondés sur certains comportements du revenu et des dépenses qu'il était impossible de tirer des données d'enquête relatives à l'ensemble de la population. Pour cette raison, la population du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des réserves indiennes est exclue.

En résumé, les seuils de faible revenu de Statistique Canada déterminent les tranches de revenu les plus faibles en tenant compte de la taille de la famille et du secteur de résidence.

(4) Variables connexes

La base de données du recensement permet aux utilisateurs de recouper les données relatives au revenu avec une foule de caractéristiques de la population, des familles et des ménages. Pour faciliter la consultation, nous avons énuméré ci-après les variables du recensement les plus importantes ayant trait au revenu. Les lecteurs trouveront la définition de ces variables dans le Dictionnaire du recensement de 1991 ainsi que dans les guides du recensement et d'autres documents pertinents.

a) Variables démographiques

Cette catégorie inclut des variables de base telles que l'âge, le sexe, l'état matrimonial et le lien entre les membres d'une famille.

b) Variables ethniques et culturelles

Ces variables incluent la langue maternelle, la langue, l'origine ethnique, l'immigration, la citoyenneté, etc.

c) Variables économiques

Ce sont le niveau de scolarité, les semaines travaillées, la catégorie de travailleurs, la profession, etc.

d) Variables relatives aux familles ou aux ménages

Il est possible de produire des données du recensement pour des particuliers, des familles ou des ménages. Quand on analyse le revenu à l'échelle de la famille ou du ménage, on peut le relier à des caractéristiques individuelles en précisant une personne en particulier dans la famille (p. ex., l'épouse) ou le ménage (p. ex., la personne repère). Les variables relatives aux caractéristiques des familles ou des ménages, qu'on utilise souvent avec le revenu, comprennent le nombre de personnes, le nombre d'enfants (de divers âges), le nombre de soutiens ou de bénéficiaires d'un revenu, la structure de la famille, le genre de ménage, la composition de la famille ou du ménage, etc.

e) Variables géographiques

Statistique Canada utilise une structure géographique détaillée qui permet d'obtenir des renseignements pour différentes régions géographiques. Il existe des données du recensement de 1991 pour de nombreuses régions géographiques normalisées ainsi que pour des régions non normalisées ou des secteurs définis par l'utilisateur. Les données du recensement relatives au revenu sont diffusées selon un certain nombre de régions géographiques normalisées. Ce sont :

(i) Les **unités administratives ou législatives**, qui sont définies à quelques exceptions près dans des lois fédérales ou provinciales. Elles incluent les provinces et les territoires, les circonscriptions électorales fédérales (CÉF), les divisions de recensement (DR), les subdivisions de recensement (SDR) et les régions infraprovinciales (RI).

(ii) Les **unités statistiques**, qui sont définies par Statistique Canada aux fins de l'élaboration du cadre spatial utilisé pour la collecte et la diffusion des données du recensement. Ces unités incluent, entre autres, les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR), les secteurs de recensement (SR), les régions urbaines (RU) et les régions rurales.

Il existe également des unités géographiques qui sont quasi normalisées. Il s'agit des **localités non constituées (LNC)**, des régions définies selon le **canton, rang et méridien** ainsi que des régions définies selon le **code postal**. Pour une définition complète des régions, concepts et termes relatifs à la géographie, consulter la section «Géographie» du **Dictionnaire du recensement de 1991**.

(5) Statistiques sur le revenu le plus souvent utilisées

Les utilisateurs des données du recensement sur le revenu et d'autres caractéristiques ont, dans une large mesure, toute la souplesse voulue pour définir les statistiques dont ils ont besoin. Voici certaines des statistiques qui sont le plus couramment utilisées.

a) Répartitions par tranches de revenu

Bien que les variables du recensement qui se rapportent au revenu soient exprimées en dollars courants dans la base de données, elles sont ordinairement regroupées dans quelques catégories de façon à pouvoir classer les unités de revenu selon des tranches de revenu. Il est souvent utile de faire des répartitions absolues et en pourcentage. Le nombre de tranches réalisables dépend de plusieurs facteurs. Il convient cependant de garder à l'esprit qu'une répartition pour un niveau de détail trop élevé sera entachée d'importantes erreurs d'échantillonnage.

b) Revenu moyen

Il s'agit du revenu total moyen pondéré d'un groupe de particuliers. On calcule ce revenu à partir de données non arrondies en divisant le revenu agrégé du groupe par le nombre d'unités dans ce groupe.

Bien que ce soit là la définition habituelle d'une moyenne, il est à noter qu'**on obtient toujours le revenu moyen (qu'il s'agisse du revenu total ou du revenu d'une composante) d'un groupe de personnes en divisant le revenu agrégé par le nombre de bénéficiaires d'un revenu**. Les résultats de la plupart des analyses fondées sur des moyennes qui incluent des personnes qui n'ont pas de revenu seraient assez trompeurs.

Cependant, **on calcule toujours le revenu moyen des personnes hors famille de recensement, des familles et des ménages en divisant le revenu agrégé par le nombre d'unités, qu'ils soient ou non bénéficiaires d'un revenu.** Bien qu'on s'attende à ce que tous les ménages, toutes les familles et toutes les personnes hors famille de recensement aient un revenu au cours de la période de référence, il y a quelques exceptions mineures. Il est possible qu'une famille ou qu'une personne hors famille de recensement ait subsisté sans revenu en puisant dans ses économies ou en s'endettant. Dans d'autres cas, l'inexistence d'un revenu peut découler de changements dans la composition de la famille, d'une immigration récente, etc. Il est possible que certaines des familles qui ne déclarent pas de revenu aient été formées récemment ou qu'elles aient vu leur composition changer par suite d'un mariage, d'un divorce ou du décès d'un conjoint. C'est le cas de la plupart des familles où la personne repère est une femme qui n'a pas de revenu. Il se peut, par ailleurs, que la majorité des autres familles qui n'ont aucun revenu soient des familles ayant récemment immigré au Canada à qui on avait dit de ne déclarer aucun revenu de sources étrangères. On peut invoquer les mêmes raisons dans le cas de la plupart des personnes hors famille de recensement qui ne déclarent pas de revenu. Dans l'ensemble, le nombre d'unités ne déclarant aucun revenu est très petit.

c) Erreur type du revenu moyen

Les utilisateurs peuvent vouloir obtenir les erreurs types des revenus moyens qui sont établis pour eux. Cette statistique est une estimation de l'erreur introduite dans ces données par le fait que celles-ci ne sont recueillies qu'auprès d'un échantillon aléatoire formé d'un cinquième des ménages. Il y a 95 % de chances pour que le vrai revenu moyen d'un groupe de particuliers (la valeur qui aurait été obtenue si l'on n'avait pas eu recours à un échantillon) se trouve à plus ou à moins de deux erreurs types et 99 % de chances pour que la moyenne vraie se trouve à plus ou à moins de trois erreurs types. L'erreur type estimée ne tient pas compte des effets de certains genres d'erreurs de réponse, d'erreurs systématiques ou d'erreurs de couverture.

d) Revenu médian

Le revenu médian d'un groupe donné correspond à la valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition du groupe par tranche de revenu : la première partie regroupe les personnes ayant un revenu inférieur à la médiane et la seconde, les personnes ayant un revenu supérieur à la médiane. L'organisation de la base de données du recensement ne permet pas de calculer facilement les vraies médianes. Par conséquent, les estimations du revenu médian faites à partir des données du recensement proviennent de données groupées. Pour des répartitions très asymétriques, la médiane est généralement une meilleure mesure de la tendance centrale que la moyenne.

e) Fréquence et composition du revenu

La présence de valeurs exprimées en dollars courants permet aux utilisateurs de produire des montants agrégés du revenu de diverses sources qui, à leur tour, peuvent servir à obtenir et à analyser la composition du revenu de divers groupes. De même, il est possible de déterminer à partir de la base de données du recensement la fréquence de diverses sources de revenu chez les particuliers, les familles et les ménages.

f) Principale source de revenu

Il est possible d'obtenir une répartition des particuliers, des familles ou des ménages selon leur principale source de revenu. Cette variable est un indicateur de la composante qui représente la part la plus importante du revenu total d'une unité de revenu. Plusieurs combinaisons des sources de revenu peuvent servir à établir ce classement. Par exemple, les différentes sources de revenu peuvent être combinées pour former les cinq composantes suivantes : salaires et traitements, revenu d'un travail

autonome (non agricole et agricole), transferts gouvernementaux, revenu de placements et autre revenu (pensions de retraite et autre revenu en espèces). On compare les chiffres absolus obtenus dans chacune de ces catégories, et la principale source de revenu est déterminée d'après le chiffre le plus élevé.

g) Fréquence des unités à faible revenu

Il s'agit de la proportion ou du pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique dans une catégorie donnée dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu. Comme la catégorie de revenu d'une famille économique est la même pour tous les membres de cette famille, on calcule également la fréquence des unités à faible revenu pour les personnes dans les ménages privés.

III. Collecte des données et couverture

Cette section est divisée en deux parties. La première contient des renseignements généraux sur la couverture du recensement de la population et certains aspects de la collecte des données. Dans la seconde, nous décrivons le contenu qui a trait au revenu et présentons les questions relatives au revenu qui figuraient sur le questionnaire du recensement de 1991 ainsi que les instructions du guide accompagnant le questionnaire pour chacune des sources de revenu.

1. Couverture et collecte – généralités

Le recensement de 1991 a permis de recueillir des renseignements auprès de plus de 11 millions de logements tant au Canada qu'à l'étranger. Approximativement 11 500 000 questionnaires ont été livrés et récupérés dans le cadre du processus de collecte des données. Le personnel sur le terrain a vérifié tous les questionnaires reçus afin de s'assurer qu'ils avaient été bien remplis. Si un répondant n'avait pas répondu du tout au questionnaire ou s'il n'avait pas répondu aux questions désignées comme obligatoires, le recenseur retournait visiter le ménage afin d'obtenir les renseignements nécessaires. **La question relative aux sources de revenu était obligatoire au recensement de 1991.** Quand les recenseurs avaient terminé leur travail de contrôle et de suivi sur place pour tous les ménages des secteurs qui leur avaient été attribués, ils acheminaient les questionnaires à l'un des bureaux régionaux pour la suite du traitement. À cette étape, environ 40 000 personnes ont travaillé à diverses tâches allant de la cartographie aux activités postcensitaires.

Deux **méthodes de collecte** ont été utilisées dans le cadre du recensement de 1991 : l'**autodénombrement** et le **dénombrement par interview**. Dans les secteurs d'autodénombrement, un questionnaire (formule 2A ou formule 2B) a été livré à chaque ménage avant le jour du recensement (4 juin). Un membre du ménage devait remplir le questionnaire le jour du recensement et le retourner par la poste dans une enveloppe-réponse. Dans les secteurs de recensement par interview, les recenseurs remplissaient pour chaque ménage un questionnaire complet (formule 2D) au cours d'une interview. Au recensement de 1991, moins de 2 % des ménages ont été dénombrés par des intervieweurs. Cette méthode a été utilisée pour dénombrer les ménages dans les régions éloignées ou les régions du Nord et les réserves indiennes où la méthode de retour par la poste est peu pratique en raison du service postal irrégulier. En outre, la population de certaines régions éloignées avait été dénombrée dès mars 1991.

Lors du recensement de 1991, on a recueilli des données sur **tous les citoyens canadiens, les immigrants reçus et les résidents non permanents vivants à minuit entre le 3 et le 4 juin 1991**.

2. Couverture et collecte – revenu

Les ressources consacrées à la réalisation d'un recensement aujourd'hui sont tellement considérables que, pour retirer le plus possible de bénéfices de cet important investissement, on recueille habituellement plus que des données démographiques de base. Par ailleurs, les gouvernements sont très conscients du fardeau de déclaration imposé aux répondants. Le Canada, comme certains autres pays, a adopté une approche qui vise l'atteinte d'un double objectif, soit celui de l'utilisation efficiente des ressources et la réduction du fardeau de déclaration.

Cette approche consiste à utiliser deux questionnaires de base pour recueillir les renseignements : un questionnaire abrégé (formule 2A) et un questionnaire complet (formule 2B). Le questionnaire abrégé contient des questions relatives à l'âge, au sexe, à l'état matrimonial, aux liens entre les membres du ménage, à la langue maternelle et à l'accession à la propriété. Les réponses à ces questions fournissent les données de base sur les caractéristiques de la population et du logement au Canada. En 1991, quatre ménages sur cinq au Canada ont reçu ce questionnaire abrégé.

Le questionnaire complet, outre les questions de base qui figurent sur le questionnaire abrégé, contient des questions sur l'origine ethnique, l'immigration, le niveau de scolarité, la langue, la mobilité, l'activité, la branche d'activité, la profession et le revenu. Les réponses à ces questions permettent donc de dresser le portrait social et économique du Canada au moment du recensement. Ce questionnaire a été distribué à un échantillon de 20 % de la population, soit un ménage sur cinq, en 1991.

La question relative au revenu consistait en 10 sous-questions sur les sources de revenu et en une sous-question sur le revenu total. Chaque sous-question s'adressait aux personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages échantillonnés. Nous n'avons pas recueilli de renseignements relatifs au revenu auprès des personnes de moins de 15 ans, des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des immigrants qui étaient arrivés au Canada entre le 1er janvier et le 3 juin 1991.

Les répondants devaient indiquer le revenu qu'ils avaient touché de chacune des sources mentionnées pendant l'année civile 1990. Des variantes du questionnaire 2B (formules 2C, 2D et 3) ont été utilisées pour certains segments de la population. Par exemple, le questionnaire 2C a été administré aux Canadiens à l'étranger, tandis que le questionnaire 2D a été utilisé dans les secteurs de recensement par interview. Cependant, il suffit de savoir que les questions relatives au revenu sur ces questionnaires permettaient d'obtenir les mêmes renseignements que celles du questionnaire 2B.

On trouvera à la figure 2 une reproduction de la question portant sur le revenu posée lors du recensement de 1991.

Bien que 10 sources de revenu soient énumérées sur le questionnaire, il est important de renseigner les répondants au sujet des composantes de chaque source. Ainsi, un guide à l'intention des répondants a été élaboré afin d'expliquer chacune des questions du questionnaire 2B. Ce guide faisait partie de la trousse distribuée à chacun des ménages de l'échantillon. La partie du guide qui concerne les questions sur le revenu est reproduite à la figure 3.

Figure 2. Recensement de 1991 : questions relatives au revenu

	61.	62.
REVENU EN 1990 **45.** Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1990, cette personne a-t-elle reçu un revenu quelconque ou subi des pertes des sources énumérées ci-dessous? • *Répondez «Oui» ou «Non» à **toutes** les sources.* • *Si «Oui», inscrivez également le montant; dans le cas de pertes, cochez également «Perte».* • ***N'incluez pas** les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants.* • *Pour plus de renseignements, consultez le Guide.*		
	Dollars Cents	Dollars Cents
a) Total des **salaires** et **traitements**, *y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions*	01 ○ Oui ► ______ 02 ○ Non	01 ○ Oui ► ______ 02 ○ Non
b) **Revenu** net dans une **entreprise non agricole non constituée en société**, dans l'**exercice d'une profession**, *etc., à son compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)*	03 ○ Oui ► ______ 05 ○ Non 04 ○ Perte	03 ○ Oui ► ______ 05 ○ Non 04 ○ Perte
c) **Revenu** net d'un **travail autonome agricole** *dans une exploitation agricole, à son compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)*	06 ○ Oui ► ______ 08 ○ Non 07 ○ Perte	06 ○ Oui ► ______ 08 ○ Non 07 ○ Perte
d) **Pension de sécurité de la vieillesse** et **supplément de revenu garanti** *provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))*	09 ○ Oui ► ______ 10 ○ Non	09 ○ Oui ► ______ 10 ○ Non
e) Prestations du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec**	11 ○ Oui ► ______ 12 ○ Non	11 ○ Oui ► ______ 12 ○ Non
f) Prestations d'**assurance-chômage** *(prestations totales avant la déduction d'impôt)*	13 ○ Oui ► ______ 14 ○ Non	13 ○ Oui ► ______ 14 ○ Non
g) **Autre revenu** provenant de **sources publiques**, *y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, par exemple, pensions des anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être (n'incluez **pas** les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants)*	15 ○ Oui ► ______ 16 ○ Non	15 ○ Oui ► ______ 16 ○ Non
h) **Dividendes** et **intérêts** d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et **autre revenu de placements**, *par exemple, loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques*	17 ○ Oui ► ______ 19 ○ Non 18 ○ Perte	17 ○ Oui ► ______ 19 ○ Non 18 ○ Perte
i) **Pensions de retraite** et **rentes**	20 ○ Oui ► ______ 21 ○ Non	20 ○ Oui ► ______ 21 ○ Non
j) **Autre revenu en espèces**, *par exemple, pension alimentaire, bourses d'études*	22 ○ Oui ► ______ 23 ○ Non	22 ○ Oui ► ______ 23 ○ Non
k) **REVENU TOTAL** *provenant de toutes les sources précédentes*	24 ○ Oui ► ______ 26 ○ Non 25 ○ Perte	24 ○ Oui ► ______ 26 ○ Non 25 ○ Perte

Figure 3. Guide du recensement de 1991 : questions relatives au revenu

Question 45 : Revenu en 1990

L'information sur le revenu fournit le plus important indicateur du bien-être des Canadiens : hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, travailleurs de métier et de bureau, artistes, scientifiques, familles et ménages. Aucune autre source – pas même les dossiers de l'impôt – ne peut fournir des données aussi détaillées.

Les administrations publiques utilisent les analyses détaillées rendues possibles grâce au recensement afin d'élaborer des programmes de sécurité du revenu et d'assistance sociale, ainsi que des services sociaux.

Les entreprises utilisent aussi les données du recensement sur le revenu en vue de commercialiser leurs produits, de situer les points de vente au détail et en gros près des groupes de consommateurs cibles et de mettre au point de nouveaux produits et services.

Statistique Canada ne publie pas l'information personnalisée portant sur le revenu. Les données établies à partir des réponses fournies à ces questions servent à examiner les tendances générales et ne permettent aucunement d'identifier un individu.

Les renseignements inscrits sur ce questionnaire du recensement sont strictement confidentiels en vertu de la loi et nul particulier, ministère ou organisme autre que Statistique Canada n'y a accès. La Loi sur la statistique interdit à Statistique Canada de divulguer tout renseignement susceptible d'être rattaché à un particulier ou à une compagnie.

Répondez à toutes les parties de la question, que la personne ait travaillé ou non. Pour chaque partie, le revenu déclaré doit être le revenu total en espèces reçu au cours de l'année civile 1990. Si la personne n'a pas touché de revenu, cochez le cercle **Non**. Si elle a subi une perte, inscrivez-en le montant dans la case fournie à cet effet et cochez le cercle **Perte**.

Si vous n'êtes pas certain(e) de la réponse, consultez les documents appropriés, comme la déclaration d'impôt sur le revenu. Sinon, donnez une estimation aussi juste que possible.

Si la personne a touché un revenu de l'étranger, indiquez-le en dollars canadiens. Cependant, si elle a immigré au Canada après le 1er janvier 1990, ne déclarez pas le revenu touché avant son arrivée au Canada.

Ne déclarez pas les allocations familiales reçues des administrations fédérale ou provinciales, ni les crédits d'impôt pour enfants. Le montant de ces allocations et de ces crédits sera estimé pour chaque famille d'après le nombre d'enfants inscrits sur le questionnaire.

Excluez des revenus : les gains et les pertes au jeu, les prix de la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains et les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les paiements de prêt reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les dégrèvements d'impôt foncier et les remboursements de cotisations à un régime de pensions.

Partie a) : Total des salaires et traitements

Déclarez le total des salaires et traitements de tout emploi avant les déductions de l'impôt sur le revenu, les cotisations de pensions et de l'assurance-hospitalisation, etc. (ne déclarez pas le salaire net).

Déclarez les soldes et les indemnités militaires.

Incluez les pourboires et les gratifications reçus en 1990, ainsi que tous les genres de gains occasionnels, que la personne ait reçu ou non une formule T4 d'impôt sur le revenu.

Déclarez les commissions. Toutefois, pour les vendeurs et vendeuses qui ont travaillé pour plus d'une entreprise ou qui avaient leur propre bureau ou personnel, indiquez ce revenu à la partie b). Il en va de même pour les personnes qui gardent des enfants chez elles et pour les livreurs et livreuses de journaux.

N'incluez pas la valeur des prestations et allocations imposables versées par l'employeur, telles que le logement et l'automobile fournis gratuitement, les bourses d'entretien, les frais de déplacement du conjoint ou les cotisations d'assurance-maladie.

Si vous consultez les formules T4 pour répondre à cette question, déclarez le revenu d'emploi figurant à la case 14, moins la valeur des allocations et prestations imposables figurant dans les cases 30 à 40.

Si la personne est propriétaire d'une entreprise ou d'une exploitation agricole non constituée en société, déclarez le revenu net de cette entreprise ou de cette exploitation agricole à la partie b) ou c), selon le cas.

Partie b) : Revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société, dans l'exercice d'une profession

Déclarez un montant dans la case prévue à cet effet si la personne possédait et exploitait une entreprise non agricole non constituée en société ou exerçait une profession en 1990, seule ou en association. Dans le cas d'une association, ne déclarez que la part du revenu net qui revient à la personne. Les sommes provenant d'une entreprise constituée en société doivent être déclarées à la partie a) et(ou) à la partie h).

Déclarez le revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation telles que les salaires, les loyers ou l'amortissement). Ne soustrayez pas les déductions personnelles comme l'impôt sur le revenu et les cotisations de pensions.

Déclarez dans cette partie le revenu net des pêcheurs, des trappeurs et des chasseurs qui travaillent à leur compte.

Déclarez le revenu net des personnes qui gardent des enfants chez elles, qui exploitent une entreprise de distribution directe, comme pour la vente et la livraison de produits de beauté, de journaux, ou qui effectuent des travaux divers en vertu de contrats ou d'ententes.

Indiquez le revenu net tiré d'activités autonomes (par exemple, les artistes, les écrivains, les professeurs de musique).

S'il s'agit d'une perte, indiquez-en le montant et cochez le cercle **Perte**.

Partie c) : Revenu net d'un travail autonome agricole

Ne déclarez un montant dans la case fournie à cet effet que si la personne a exploité une ferme en 1990, seule ou en association. Si elle avait des associés, déclarez uniquement la part du revenu net qui lui revenait.

Indiquez le revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles moins l'amortissement et les frais d'exploitation). Les avances en espèces doivent être comprises dans les recettes brutes pour l'année au cours de laquelle elles sont reçues. Comptez également les paiements supplémentaires de sources publiques. S'il s'agit d'une perte, indiquez-en le montant et cochez le cercle **Perte**.

Ne comptez pas la valeur des revenus en nature (par exemple, les produits agricoles produits et consommés à la ferme).

Si la personne a employé un gérant pour administrer son exploitation agricole, soustrayez le traitement du gérant à titre de dépenses. Si elle a loué son exploitation à quelqu'un, déclarez-en le loyer net reçu, à la partie h). De même, le revenu provenant d'une exploitation agricole constituée en société doit être déclaré à la partie a) et(ou) à la partie h).

Les activités d'une exploitation agricole comprennent la production de grandes cultures, de légumes, de fruits, de produits de serre et de pépinière, de semences, de produits de l'érable et de produits d'origine animale tels que les oeufs, le lait et la laine, ainsi que l'élevage de la volaille et du bétail, des animaux à fourrure et des abeilles.

Partie d) : Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti

Dans la case fournie à cet effet, déclarez le montant des prestations de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti (pour les personnes âgées de 65 ans ou plus) versées par le gouvernement fédéral uniquement. Si la

personne est âgée de 60 à 64 ans et est le conjoint ou le(la) veuf(ve) d'un bénéficiaire de prestations de sécurité de la vieillesse, déclarez ici toute allocation au conjoint reçue du gouvernement fédéral.

Les suppléments de revenu provinciaux doivent être indiqués à la partie g). Déclarez les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires à la partie i). Indiquez à la partie j) les pensions de vieillesse, les pensions de retraite, les pensions de guerre et les autres prestations du genre reçues de gouvernements étrangers.

Partie e) : Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

Déclarez dans la case prévue à cet effet les prestations reçues en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (par exemple, les pensions de retraite, les prestations de survivant(e) et les pensions d'invalidité).

Ne comptez pas les prestations de décès sous forme forfaitaire.

Ne déclarez pas les contributions versées au régime, mais bien les prestations retirées.

Déclarez à la partie i) les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires.

Partie f) : Prestations d'assurance-chômage

Déclarez dans la case prévue à cet effet le total des prestations d'assurance-chômage, avant les déductions d'impôt sur le revenu. Comptez les prestations de maladie, de maternité, de travail partagé, de pêcheurs, de recyclage et de retraite reçues en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

Partie g) : Autre revenu provenant de sources publiques, y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale

Dans la case fournie à cet effet, déclarez les paiements provenant de programmes provinciaux ou municipaux destinés aux personnes dans le besoin, comme les mères et pères nécessiteux ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les personnes ayant une incapacité. Comptez les allocations de base en espèces répondant à des besoins tels que l'alimentation, le chauffage, le logement et l'habillement ainsi que les allocations spéciales en espèces.

Comptez les suppléments de revenu des gouvernements provinciaux, c'est-à-dire les montants versés aux personnes âgées par les administrations provinciales qui s'ajoutent au supplément de la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti, et les paiements des provinces aux personnes âgées pour compenser les frais de logement.

Incluez tout montant reçu en 1990 pour les crédits d'impôt remboursables des provinces, le crédit pour la taxe fédérale sur les ventes et le crédit pour la taxe fédérale sur les produits et services. Les résidents du Québec doivent déclarer le remboursement d'impôt foncier.

Comptez tous les autres paiements de transfert tels que les indemnisations des accidents du travail, les pensions et les allocations des anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants et les prestations reçues en vertu du programme de la planification de l'emploi.

Ne comptez pas les allocations familiales ni les crédits d'impôt fédéral pour enfants.

Déclarez à la partie i) les pensions de retraite des militaires, des fonctionnaires, etc.

Partie h) : Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements

Indiquez le montant réel des dividendes reçus et non uniquement le montant imposable des dividendes reçus des actions d'entreprises canadiennes.

Déclarez aussi les dividendes reçus d'actions étrangères.

Déclarez les intérêts de dépôts dans des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires, ainsi que les intérêts des certificats d'épargne et des obligations garanties et non garanties.

Comptez les revenus nets provenant de la location d'une propriété (y compris d'une terre agricole), les intérêts sur prêts et hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les intérêts sur polices d'assurance.

Déclarez également les revenus de placements reçus de l'étranger.

Si le total représente une perte, déclarez-en le montant et cochez le cercle **Perte.**

Partie i): Pensions de retraite et rentes

Dans la case prévue à cet effet, déclarez le revenu reçu du fait que vous avez participé au fonds de pension d'un ou de plusieurs employeurs; les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne retraite (REÉR) venu à échéance, versés sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veufs(ves) ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires, des membres des Forces armées ou des officiers de la GRC; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, ou d'une compagnie d'assurance.

Ne comptez pas les prestations de décès versées sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pensions ou d'un REÉR ni les remboursements de cotisations payées en trop. Déclarez à la partie j) les indemnités de cessation d'emploi, ainsi que les allocations de retraite et les pensions qui proviennent ainsi que les pensions qui proviennent de l'étranger.

Partie j) : Autre revenu en espèces

Déclarez tous les autres revenus en espèces versés régulièrement qui ne sont pas mentionnés dans les questions précédentes.

Voici des exemples :

- pension alimentaire;
- soutien d'un enfant;
- soutien périodique reçu de personnes en dehors du ménage;
- revenu net provenant de chambreurs(euses) et de pensionnaires;
- revenu reçu de l'étranger (p. ex., pensions), sauf les dividendes et les intérêts, qui doivent être déclarés à la partie h);
- bourses d'études non remboursables;
- indemnité de cessation d'emploi et allocation de retraite;
- redevances;
- indemnité de grève.

Ne comptez pas

- les allocations familiales et les crédits d'impôt fédéral pour enfants;
- les remboursements en espèces des contributions à un fonds de retraite;
- les prestations de décès sous forme forfaitaire ou tout autre versement forfaitaire unique.

IV. Assimilation des données

L'assimilation des données est l'étape du traitement où les réponses qui figurent sur les questionnaires du recensement sont vérifiées, codées et saisies. C'est à cette étape que les réponses sont converties en données lisibles par machine. Le processus comprend les quatre composantes principales suivantes :

- dépouillement au bureau régional
- entrée directe des données
- dépouillement au bureau central
- codage automatisé

Les procédures précises pour ce qui concerne les données relatives au revenu sont décrites dans les sections qui suivent. Comme le codage automatisé n'influait pas sur le traitement des données sur le revenu, nous ne l'avons pas décrit ici.

1. Dépouillement au bureau régional (DBR)

Le DBR comprenait les éléments suivants :

a) Généralités

Les questionnaires remplis parviennent à l'un des sept centres régionaux de dépouillement au pays. À la réception de ces questionnaires, ils sont enregistrés, comptés et préparés pour l'entrée des données. La préparation comprend la vérification des questionnaires et du Registre des visites pour s'assurer que le nombre de membres du ménage correspond dans les deux documents. On vérifie la lisibilité afin de s'assurer que les données sont prêtes pour l'entrée dans l'ordinateur. Enfin, les réponses en toutes lettres sont converties en codes numériques.

Au recensement de 1991, environ 2 000 personnes ont été affectées à ces tâches. Cette étape s'est déroulée entre juillet et novembre 1991.

b) Revenu

Des instructions détaillées avaient été établies concernant la préparation des réponses aux questions sur le revenu en vue de l'entrée des données. Ces instructions comprenaient les tâches suivantes :

- conversion des valeurs non annuelles (celles qui étaient exprimées en mois, par exemple) en valeurs annuelles;
- conversion des valeurs déclarées en devises étrangères en valeurs équivalentes en dollars canadiens;
- résolution des cas où des montants multiples ont été déclarés pour une seule source;
- résolution des cas où une fourchette de valeurs a été déclarée (10 000 $ à 15 000 $, par exemple).

Si un problème particulier n'était pas traité dans les instructions, le personnel du bureau régional demandait conseil aux spécialistes du domaine. On décrivait le problème sur une formule de demande d'aide technique que l'on envoyait par télécopieur au bureau central. Les problèmes étaient généralement résolus le jour même. En 1991, seulement 193 formules de demande d'aide technique ont été soumises relativement aux questions sur le revenu; dans la majorité des cas, il s'agissait de clarifier des réponses en toutes lettres.

2. Entrée directe des données (EDD)

L'entrée directe des données a été exécutée par Revenu Canada, Impôt (RCI), pour le compte de Statistique Canada, dans sept centres régionaux de RCI. Les données ont ensuite été transmises à l'administration centrale de RCI à Ottawa et entreposées sur cartouches magnétiques. Environ 1 500 personnes, qui avaient fait serment de discrétion en vertu de la Loi sur la statistique, ont été affectées à cette tâche.

3. Dépouillement au bureau central (DBC)

a) Généralités

Le dépouillement au bureau central consiste en une combinaison d'opérations automatisées et manuelles aux fins de la réalisation de contrôles structuraux des données du recensement et du dépouillement des questionnaires des dénombrements spéciaux. Ces derniers incluent notamment les questionnaires destinés aux Canadiens vivant à l'extérieur du pays, aux résidents temporaires et au personnel des navires marchands et des navires de guerre. Le DBC comprend également le dépouillement des questionnaires soumis à des vérifications de la couverture, comme la contre-vérification des dossiers (CVD), la vérification des logements inoccupés (VLI) et l'étude du surdénombrement. Le personnel chargé du DBC s'occupe aussi de produire les chiffres provisoires et définitifs de population et des logements et du microfilmage des questionnaires du recensement pour l'archivage. Ces tâches occupaient environ 150 personnes et étaient effectuées au bureau central de Statistique Canada, à Ottawa.

Le dépouillement au bureau central comprenait quatre grandes activités exécutées en trois étapes :

- **AD I – Réception, enregistrement et entreposage**

Les registres des visites et les questionnaires de chaque secteur de dénombrement étaient reçus, enregistrés et entreposés au bureau central. Les bandes contenant les données des répondants étaient copiées et chargées dans la base de données du DBC.

- **AD II – Analyse des données**

Des contrôles automatisés structuraux étaient effectués au niveau du secteur de dénombrement, du ménage et de la personne, et toute incohérence, que ce soit dans le nombre de personnes, le numéro de ménage, etc., était corrigée manuellement.

- **AD III – Dépouillement spécial**

Les questionnaires des dénombrements spéciaux des Canadiens vivant à l'extérieur du pays, des résidents temporaires et des personnes à bord de navires marchands, de navires de guerre et de navires de la garde côtière étaient dépouillés et les données ajustées de manière à les inclure. En outre, les questionnaires ayant été soumis à des analyses de la couverture pour vérifier les logements inoccupés, le sous-dénombrement et le surdénombrement ont été dépouillés et les données ajustées en fonction des résultats de la vérification des logements inoccupés.

- **Chiffres provisoires**

Le personnel du DBC était également responsable des chiffres provisoires et définitifs de population et des logements et du microfilmage des questionnaires du recensement pour l'archivage.

b) Revenu

Certaines erreurs dans les réponses aux questions sur le revenu pourraient, si elles n'étaient pas corrigées, introduire des biais qui auraient de graves répercussions sur la qualité et la fiabilité des données du recensement sur le revenu. Par exemple, le montant de 90 000 $ en salaires et traitements déclaré par un répondant pourrait être entré dans l'ordinateur avec un zéro de plus par erreur, changeant ainsi le montant initial pour 900 000 $. De même, un montant de 9 000 $ en prestations

d'assurance-chômage pourrait être converti par erreur en un montant de 90 000 $. Quelques erreurs de cette importance pour la première source pourraient rapidement avoir pour effet d'ajouter des millions de dollars aux estimations des salaires, tandis que des erreurs semblables dans la deuxième source pourraient donner lieu à des estimations ridicules.

Pour éviter de telles erreurs, on a vérifié tous les montants inscrits en fonction de valeurs extrêmes déterminées, par exemple, 125 000 $ pour les salaires et traitements, et 19 000 $ pour les prestations d'assurance-chômage. Tous les enregistrements ont été soumis à ce contrôle. Si un montant déclaré était supérieur à la valeur extrême pour la source en question, on repérait et on examinait le questionnaire, puis on corrigeait l'information dans la base de données, s'il y avait lieu.

On peut voir au tableau 2 les valeurs extrêmes fixées pour diverses sources de revenu ainsi que le nombre total de montants déclarés et le nombre de ceux qui se situaient à l'extérieur des valeurs extrêmes. On a dénombré au total environ 9,1 millions de montants inscrits dont à peu près 96 000, soit 1,0 %, ont été examinés manuellement. Environ 44 000 montants ont été modifiés. Ce sont les montants déclarés au titre des salaires et traitements qui ont nécessité le plus grand nombre de corrections. Cependant, compte tenu de la fréquence très élevée de cette source chez les bénéficiaires d'un revenu, les proportions d'enregistrements examinés et modifiés ont été assez faibles. Par ailleurs, les corrections apportées aux divers transferts gouvernementaux peuvent sembler considérables, mais la plupart d'entre elles sont attribuables au fait que beaucoup de répondants avaient additionné des revenus provenant de deux sources (par exemple, une pension de sécurité de la vieillesse et des prestations du RRQ/RPC) et les avaient déclarés comme un revenu d'une seule source.

Tableau 2. Valeurs aberrantes relatives au revenu (chiffres de l'échantillon), recensement de 1991

	Limites		Réponses avec montant	Réponses à l'extérieur des limites ayant été examinées		Réponses modifiées		
	Supérieures	Inférieures					Pourcentage	
Source de revenu	$	$	Nombre	Nombre	%	Total	Total	Réponses examinées
Salaires et traitements	125,000	0	2,445,644	15,004	0.6	6,449	0.3	43.0
Travail autonome non agricole	125,000	-30,000	169,513	6,229	3.7	2,483	1.5	39.9
Travail autonome agricole	75,000	-20,000	66,782	2,960	4.4	1,458	2.2	49.3
Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti	12,500	0	475,624	10,572	2.2	5,980	1.3	56.6
Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec	10,000	0	474,243	7,542	1.6	5,037	1.1	66.8
Prestations d'assurance-chômage	19,000	0	383,323	2,898	0.8	2,942	0.8	101.5
Autre revenu de sources publiques	20,000	0	336,790	7,146	2.1	4,327	1.3	60.6
Revenu de placements	50,000	-10,000	1,037,189	13,757	1.3	3,076	0.3	22.4
Pensions de retraite	40,000	0	279,184	6,504	2.3	2,556	0.9	39.3
Autre revenu en espèces	30,000	0	194,024	3,507	1.8	1,691	0.9	48.2
Revenu total	150,000	-30,000	3,259,205	19,500	0.6	8,293	0.3	42.5
Nombre total de montants déclarés			**9,121,521**	**95,619**	**1.0**	**44,292**	**0.5**	**46.3**

La déclaration par les répondants d'un montant supérieur à celui auquel ils avaient droit au titre de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti (PSV/SRG) a été l'erreur la plus courante pour ce qui est des transferts gouvernementaux. Cette surdéclaration était souvent due à l'un des facteurs suivants :

- le montant de la PSV et du SRG avait été combiné aux prestations du RRQ/RPC;
- le montant de la PSV et du SRG avait été combiné aux suppléments de revenu provinciaux;
- un conjoint avait déclaré le montant de la PSV et du SRG pour les deux conjoints;
- il est possible que certaines personnes, ayant atteint l'âge de 65 ans dans les derniers mois de 1989, aient reçu et déclaré certains arriérés relatifs à 1989;
- certaines personnes, âgées de moins de 60 ans, avaient déclaré par erreur dans cette source le montant d'un autre transfert gouvernemental ou d'une pension de retraite.

Tous les cas où un montant de plus de 12 500 $ avait été déclaré au titre de la PSV et du SRG ont été examinés lors du dépouillement au bureau central; ils ont été soit réglés manuellement à cette étape, soit mis de côté en vue d'un contrôle et d'une correction automatisés. Par exemple, dans le cas des personnes qui avaient multiplié par 12 le montant de leur PSV et de leur SRG du mois en cours (juin 1991) pour obtenir leur montant annuel pour 1990, on a corrigé le montant trop élevé lors de l'étape du dépouillement automatisé (voir Contrôle et imputation).

Une fois terminées les mises à jour et les corrections requises à cette étape du dépouillement, les données sur le revenu ont été soumises à l'étape suivante, c'est-à-dire au contrôle et à l'imputation.

V. Contrôle et imputation

Dans cette section, nous décrivons brièvement les procédures suivies et les systèmes utilisés aux fins du contrôle et de l'imputation des données du recensement. Les procédures précises pour ce qui a trait aux variables relatives au revenu sont décrites en détail un peu plus loin.

1. Généralités

À l'étape du contrôle et de l'imputation, toutes les erreurs, les divergences, les incohérences et les réponses manquantes sont relevées et corrigées ou imputées au moyen d'une série de programmes informatiques entièrement automatisés. On produit ensuite l'ensemble de données définitives ou «épurées» utilisables (qui ne contiennent aucune réponse invalide, incohérente ou manquante), constituant ainsi une base de données unique qui renferme les renseignements les plus détaillés sur la population canadienne et ses caractéristiques, de l'échelle nationale à celle du quartier.

Les erreurs relevées à cette étape peuvent être attribuables au fait que les répondants ont répondu incorrectement à une question ou qu'ils n'y ont répondu qu'en partie. Il peut également s'agir d'erreurs qui se sont produites lors du codage et de la saisie des données. Une fois les erreurs détectées, les valeurs pour les inscriptions manquantes ou incomplètes sont imputées. L'imputation peut être faite selon une méthode «déterministe» ou selon la méthode dite du «hot deck». Pour l'imputation déterministe, les erreurs sont corrigées en inférant la valeur appropriée à partir d'autres réponses du questionnaire. Selon la méthode du «hot deck», on sélectionne un enregistrement qui possède un certain nombre de caractéristiques en commun avec l'enregistrement erroné et on impute l'information manquante de l'enregistrement «donneur».

Un ménage sur cinq, soit 20 % de la population, a reçu un questionnaire 2B, qui comportait des questions socio-économiques supplémentaires. Pour calculer des estimations pour l'ensemble de la population, on a élaboré un algorithme de pondération. C'est la «Procédure d'estimation généralisée par les moindres carrés (PEGMC)» qui a été utilisée en 1991 aux fins de la pondération des données-échantillon. Selon cette méthode, on attribue des poids initiaux d'environ 5, puis, à l'aide de données de base du recensement connues pour chaque personne, c.-à-d. l'âge, le sexe et l'état matrimonial, on rajuste ces poids de façon à obtenir la concordance voulue entre les estimations de l'échantillon et les chiffres de population. Une fois la dernière main mise aux données et les poids calculés, les données définitives sont versées dans les bases de données d'extraction de Statistique Canada. Ces bases de données servent à produire les documents imprimés et les produits personnalisés.

2. Aperçu du traitement des données relatives au revenu

À cette étape du traitement des données relatives au revenu, nous avons supposé que la plupart des répondants avaient rempli leur questionnaire du recensement et répondu aussi exactement que possible aux questions portant sur le revenu. Cette hypothèse découle d'une part de la confiance de Statistique Canada envers ses répondants et, d'autre part, de la nature des données du recensement relatives au revenu. Bien qu'il y ait des relations connues entre le revenu et d'autres variables du recensement, il ne s'agit pas de relations linéaires simples. De plus, le décalage temporel entre quelques-unes de ces variables (par exemple, la profession ou la catégorie de travailleurs en juin 1991 et le revenu en 1990) ne permet pas la vérification de certaines des incohérences apparentes.

Le contrôle et l'imputation des données relatives au revenu ont été effectués au moyen d'un système qui vérifiait les valeurs déclarées pour certaines sources de revenu en fonction de critères précis, qui s'assurait de la cohérence raisonnable des réponses, d'une part entre les diverses sources de revenu et, d'autre part, entre les variables relatives au revenu et les autres variables, qui imputait des données dans les cas de non-réponse à partir d'un groupe d'enregistrements donneurs et, enfin, qui calculait de nouvelles variables relatives au revenu.

Ce système consiste en un ensemble d'opérations techniques très complexes. Dans cette section, nous nous en sommes tenus, autant que possible, à une description brève et non technique. L'ordre dans lequel les diverses opérations sont décrites a été adopté pour faciliter la consultation et ne correspond pas à celui dans lequel elles ont été réellement effectuées. Les utilisateurs qui veulent obtenir plus de détails sont priés de consulter d'autres documents ou de communiquer avec les spécialistes du domaine à Statistique Canada.

De façon très générale, voici en quoi consiste tout le processus :

a) Détermination de l'univers soumis au traitement des données sur le revenu

Comme nous l'avons mentionné, les personnes âgées de moins de 15 ans, les personnes qui avaient immigré au Canada en 1991 et les pensionnaires d'un établissement institutionnel n'avaient pas à fournir de renseignements sur le revenu. Si ces personnes avaient déclaré des revenus, ceux-ci étaient éliminés et la valeur zéro était attribuée à toutes les sources de revenu et au revenu total. Le revenu déclaré par les membres des colonies huttérites a également été éliminé en raison des incohérences connues relativement à la déclaration de revenus chez les membres de ces colonies. Ainsi, le revenu déclaré par toutes ces personnes ayant été annulé, celles-ci ont été exclues de la suite du traitement. Les enregistrements restants, eux, ont été soumis à la suite des opérations de traitement des données relatives au revenu.

b) Détermination de la réponse aux questions sur les sources de revenu

On a déterminé cinq catégories de code-réponse attribué à la question relative au revenu total et à celles qui concernaient chacune des sources de revenu énumérées sur le questionnaire.

c) Détermination de la réponse aux questions sur le revenu

On a attribué un code-réponse à chaque enregistrement en examinant les renseignements fournis à propos du revenu total, des sources de revenu et de certaines variables connexes. Tous les enregistrements ont été classés en fonction de neuf catégories.

d) Contrôle et attribution des sources

On a vérifié la cohérence des renseignements fournis relativement aux 10 sources de revenu énumérées sur le questionnaire du recensement de 1991. Des corrections ont été apportées ou des valeurs attribuées, au besoin.

e) Attribution de valeurs dans les cas de non-réponse

Tous les enregistrements ont été stratifiés en fonction de certaines caractéristiques importantes liées au revenu, puis répartis entre «donneurs» et «receveurs», selon le code-réponse attribué à l'enregistrement. Les cas de non-réponse complète et de non-réponse partielle ont été traités séparément.

f) Calcul des variables définitives

Une fois les sources de revenu déclarées soumises au contrôle et les valeurs attribuées au besoin, les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants ont été estimés et attribués. On a ensuite calculé le revenu total de chaque personne en additionnant les montants indiqués pour chaque source, puis on a calculé d'autres variables relatives au revenu.

3. Contrôle de chacune des sources de revenu et attribution de réponses

Bien des répondants laissent une source de revenu en blanc s'ils considèrent qu'elle ne s'applique pas dans leur cas. C'est ce que font, par exemple, les jeunes répondants pour les pensions de retraite (publiques ou privées). Dans un premier temps, on a donc examiné les réponses fournies dans le questionnaire pour chacune des sources de revenu mentionnées ainsi que la réponse donnée à la question sur le revenu total, et on a classé chaque source de revenu dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes :

MONTANT – Le répondant a indiqué un montant (négatif dans certains cas).

PARTIEL – Le répondant a indiqué avoir touché un revenu, mais n'a pas précisé le montant.

ZÉRO – Le répondant a indiqué clairement n'avoir touché aucun revenu de cette source.

BLANC – Le répondant a laissé la réponse en blanc.

Calculés de cette manière, les taux de réponse pour chacune des sources de revenu, autres que les salaires et traitements, variaient entre 81 % et 83 %. Dans le cas des salaires et traitements, 87 % des personnes faisant partie de l'univers soumis au contrôle ont répondu à la question.

Comme les revenus déclarés par des personnes qui présentent des caractéristiques semblables varient grandement de l'une à l'autre, il est impossible de contrôler la plupart des sources de revenu en fonction de «normes» prédéterminées. Pour cette raison, le contrôle de chacune des sources de revenu n'a porté que sur les incohérences évidentes. Toutefois, on a comparé les montants déclarés au titre de divers transferts gouvernementaux avec les normes administratives existantes et on a fait des corrections là où il y avait lieu. Ces contrôles ont été effectués au début du processus, puis répétés après l'imputation pour les cas de non-réponse de façon à éviter toute incohérence due à l'imputation.

a) Revenu total

Ce renseignement fourni par les répondants a servi de point de repère pendant la majeure partie du traitement automatisé des données sur le revenu. Les montants déclarés au poste «Revenu total» ont été contrôlés conjointement avec les réponses données pour les diverses sources de revenu de la manière suivante :

(i) Dans tous les cas où le répondant avait déclaré des montants pour le revenu total et une ou plusieurs sources de revenu, le système a comparé la somme des sources déclarées et le revenu total. Un peu plus de 9 personnes sur 10 ayant déclaré leur revenu total avaient aussi indiqué un montant pour une source de revenu ou plus, et on n'a observé aucun écart entre la somme de ces sources et leur revenu total. Les montants déclarés ayant été arrondis pour les besoins de la saisie des données, nous n'avons pas tenu compte d'une différence de 10 $ en plus ou en moins, et le revenu total déclaré par les répondants a été remplacé par la somme des différentes sources de revenu.

(ii) Si la différence entre la somme des sources déclarées et le revenu total était supérieure à 10 $, on effectuait un contrôle pour vérifier si cette différence correspondait au montant déclaré pour les salaires et traitements ou pour le revenu d'un travail autonome non agricole. (Certains répondants ont tendance à déclarer leurs gains «bruts» dans les salaires et les gains «nets» dans le revenu provenant d'un travail autonome.) Si c'était le cas, une des composantes était éliminée.

(iii) Dans les cas où la somme des sources était inférieure au revenu total déclaré, nous avons supposé que le répondant avait oublié de déclarer au moins une source de revenu. Lorsqu'un montant négatif avait été déclaré pour une source, le revenu total déclaré était remplacé par la somme des sources, en ne perdant pas de vue la possibilité d'erreurs d'addition dans ces cas. Les enregistrements restants dans ce groupe ont été mis de côté afin que des valeurs soient attribuées aux sources manquantes.

(iv) Dans tous les autres cas où les répondants avaient déclaré leur revenu total, ceux-ci n'avaient répondu que partiellement aux sous-questions relatives aux sources de revenu ou les avaient laissées en blanc. Lorsqu'un répondant avait indiqué une seule source de revenu, mais qu'il avait fourni pour cette source une réponse incomplète ou avait laissé la réponse en blanc, on attribuait le revenu total déclaré à la seule source indiquée. On prenait cependant garde de ne pas attribuer de valeurs excessives aux sources de revenu qui étaient des transferts gouvernementaux et de n'attribuer des valeurs négatives qu'à une source où une perte pouvait avoir été subie. Les enregistrements restants dans cette catégorie ont été mis de côté en vue de l'attribution de valeurs aux sources de revenu.

Chaque fois qu'un montant déclaré pour l'une ou l'autre des sources de revenu était modifié lors du contrôle et de l'imputation, le champ «Revenu total» était automatiquement corrigé.

b) Salaires et traitements

Il s'agit de la source de revenu la plus importante tant par sa fréquence que par la part du revenu total qu'elle représente. Exception faite de deux vérifications, les montants déclarés ont été acceptés tels

quels. D'abord, comme nous l'avons mentionné précédemment, on a vérifié si le répondant n'avait pas déclaré à la fois des salaires et traitements et un revenu d'un travail autonome non agricole, ce qui a pu donner lieu à l'élimination du montant des salaires et traitements, dans certains cas. Ensuite, dans les cas où un répondant avait de toute évidence déclaré par erreur un revenu d'un travail autonome non agricole dans les salaires et traitements, on a transféré le montant de la seconde source à la première, sans que cela modifie le revenu total déclaré.

c) Revenu net d'un travail autonome non agricole

Outre la modification apportée par suite de la vérification du revenu total et des salaires et traitements, comme nous venons de l'expliquer, aucun autre changement n'a été fait pour cette source au cours de l'étape du contrôle.

d) Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti

Nous l'avons expliqué plus tôt, c'est le personnel chargé du dépouillement au bureau central qui a traité les cas où le montant déclaré pour la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti dépassait 12 500 $. Une analyse des incohérences a indiqué que la vérification de ce champ nécessitait souvent des changements aux prestations reçues en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec ainsi qu'aux autres transferts gouvernementaux.

D'abord, les montants inscrits dans ce champ ont fait l'objet d'un contrôle et ont été modifiés, au besoin, de la façon suivante :

(i) Si le montant déclaré était 12 fois supérieur à la prestation mensuelle courante (juin 1991), il était changé pour la prestation réelle pour 1990.

(ii) Si le montant déclaré était supérieur au montant réel de la PSV et du SRG, l'excédent était transféré, selon le cas, à «Autre revenu provenant de sources publiques» (à titre de supplément de revenu provincial), à «Prestations du RPC/RRQ», ou à ces deux postes.

(iii) Si un répondant avait déclaré une PSV ou un SRG, mais qu'il ne répondait pas aux critères relatifs à l'âge, à l'état matrimonial et au domicile, le montant déclaré était transféré au poste «Prestations du RRQ/RPC» si le répondant avait droit à ces prestations. Dans le cas contraire, le montant était transféré dans d'autres transferts gouvernementaux.

(iv) Si la vérification des prestations du RRQ/RPC permettait d'établir clairement qu'un répondant avait plutôt déclaré sa PSV et son SRG à ce poste, le montant était transféré au poste «Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti».

Une fois toutes les sources vérifiées et les valeurs attribuées dans les cas de non-réponse, le fichier entier a été soumis à un programme afin de vérifier si un montant pour la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti n'avait pas été attribué à une personne non admissible. Par ailleurs, si toutes les personnes âgées de 65 ans et plus en 1990 avaient droit à une pension de sécurité de la vieillesse (PSV), le droit au supplément de revenu garanti (SRG), lui, dépendait du revenu d'autres sources que le répondant avait touché l'année précédente. Dans le cas des couples mariés, le SRG était fonction du revenu combiné des deux conjoints. En outre, les conjoints de 60 à 64 ans de bénéficiaires d'une PSV avaient droit à une allocation au conjoint (AC) et les veufs(veuves) de 60 à 64 ans, à une allocation au conjoint-veufs et veuves (AACV). Enfin, les personnes nées à l'étranger devaient satisfaire à certains critères relatifs au lieu de résidence avant de pouvoir bénéficier d'une PSV ou d'un SRG.

Pour vérifier si ces diverses conditions étaient satisfaites, on a conçu un système relativement complexe, qui tenait compte de l'âge, de la situation vis-à-vis de l'immigration, de la situation des particuliers dans la famille, du revenu personnel et du revenu du conjoint, et, en nous fondant sur les données administratives relatives aux prestations auxquelles les bénéficiaires avaient droit en 1990, on a calculé pour chaque personne le montant des prestations auxquelles elle avait droit pour ce qui est de la PSV, du SRG et de l'AC. Si le répondant avait déclaré un montant plus élevé que celui auquel il avait droit selon nos estimations pour la PSV et le SRG, le montant n'était pas changé. Dans tous les autres

cas, nous avons remplacé le montant déclaré par le montant que nous avions calculé pour la PSV et le SRG.

e) Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

Étant donné le grand nombre de catégories de prestations et de bénéficiaires de prestations du RPC ou du RRQ, il est difficile de faire un contrôle de cohérence pour cette source. Les prestations proviennent des cotisations, calculées en proportion des gains, qu'ont versées les personnes occupées au cours de leur vie active. Certains répondants ont déclaré pour cette source leurs «cotisations» aux deux régimes plutôt que les prestations qu'ils ont reçues. Dans ces cas, le montant des cotisations a été éliminé. De plus, comme nous l'avons expliqué, quand des répondants, âgés de plus de 65 ans en 1990, avaient déclaré à ce poste le montant exact de la PSV et du SRG auquel ils avaient droit et qu'ils n'avaient déclaré ni PSV ni SRG, le montant était transféré au poste «PSV/SRG». De même, lorsqu'un montant avait été déclaré au poste «Prestations du RPC/RRQ» par des répondants âgés qui n'étaient pas admissibles à ces prestations ou encore si le montant déclaré était supérieur à celui auquel les répondants avaient droit, on a transféré la partie du montant correspondant à celui auquel ils avaient droit au poste «PSV/SRG» et le reste du montant, au poste «Autre revenu provenant de sources publiques».

f) Prestations d'assurance-chômage

Certains répondants avaient déclaré par erreur à cet endroit leurs cotisations d'assurance-chômage plutôt que leurs prestations. Ces montants ont été éliminés de la même façon que les cotisations aux RPC/RRQ déclarées par erreur.

Selon une évaluation des données relatives au revenu tirées des recensements de 1981 et 1986, la fréquence des prestations d'assurance-chômage était beaucoup moins élevée que ne l'indiquaient les données administratives pertinentes. Comme le questionnaire du recensement ne comportait pas de question sur les semaines de chômage pendant l'année de référence, il n'a pas été jugé possible de faire des changements à cette source de revenu au cours du traitement. Un examen des données relatives aux prestations d'assurance-chômage déclarées dans le cadre du recensement de 1991 nous permet de constater que la situation ne s'est pas améliorée et qu'un nombre important de bénéficiaires n'ont pas déclaré leurs prestations sur le questionnaire du recensement de 1991.

À partir d'une analyse des données pertinentes tirées de diverses sources, on a élaboré un processus distinct en vue d'imputer ces prestations aux non-répondants. On a d'abord déterminé l'univers soumis au traitement. Nous avons exclu de cet univers les personnes :

- dont on a déterminé, après l'attribution pour la non-réponse totale, qu'elles n'avaient pas de revenu;
- qui avaient travaillé 49 à 52 semaines en 1990 ou qui n'avaient jamais travaillé;
- qui étaient à l'étranger;
- qui avaient moins de 19 ans ou plus de 65 ans;
- qui faisaient partie d'une catégorie de travailleurs non admissibles à des prestations d'assurance-chômage.

Les personnes restantes ont été réparties en deux groupes : les bénéficiaires et les non-bénéficiaires d'assurance-chômage. Chaque groupe a été divisé en 22 strates en fonction du sexe, de l'âge, des semaines travaillées et de la catégorie de travailleurs. On a procédé à l'imputation des données dans chacune des strates et, au besoin, on a utilisé des catégories plus détaillées relatives à l'âge et aux semaines travaillées comme conditions secondaires d'appariement.

g) Allocations familiales

Bien que les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants soient inclus dans le concept du revenu aux fins du recensement, aucun renseignement sur ces sources n'a été recueilli auprès des répondants. Les allocations familiales ont plutôt été calculées d'après le nombre d'enfants admissibles

dans la famille et les taux en usage au Canada et dans les provinces, puis attribuées au parent ayant eu le revenu total le plus élevé en 1990 (ou au parent seul).

h) Crédits d'impôt fédéral pour enfants

Comme le paiement de crédits d'impôt fédéral pour enfants est fonction du «revenu net» des parents, nous nous sommes servis d'une formule complexe fondée sur des statistiques relatives à l'impôt sur le revenu pour déterminer le revenu net. Nous avons ensuite calculé les crédits d'impôt fédéral pour enfants selon le nombre d'enfants admissibles dans la famille et le revenu net des parents, et nous les avons attribués au parent ayant eu le revenu total le plus élevé en 1990 (ou au parent seul).

i) Autre revenu de sources publiques

Cette source de revenu, qui comprend tous les transferts gouvernementaux autres que ceux qui sont énumérés ci-dessus reçus du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ou municipaux en 1990, est sujette à la sous-déclaration. En raison du grand nombre de programmes en cause et de leurs critères d'applicabilité, il est impossible de faire un contrôle en profondeur de cette composante du revenu.

En 1990, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont versé des prestations à leurs bénéficiaires âgés. Ces suppléments provinciaux du revenu ont été estimés pour chaque personne en fonction des diverses règles d'admissibilité en vigueur dans chaque province (lesquelles suivent habituellement celles qui ont trait à la PSV et/ou au SRG). Si le montant déclaré comme autre revenu provenant de sources publiques était supérieur au supplément calculé, aucun changement n'était fait. Dans tous les autres cas, on remplaçait le montant déclaré par le montant calculé.

j) Revenu net d'un travail autonome agricole, revenu de placements, pensions de retraite et autre revenu en espèces

Outre les changements ayant découlé du contrôle du revenu total, ces sources de revenu n'ont fait l'objet d'aucun contrôle particulier.

4. Imputation pour la non-réponse aux questions sur le revenu

L'imputation des données manquantes sur le revenu s'est faite en trois étapes. Premièrement, on a attribué à chaque personne un code-réponse de l'enregistrement selon le genre de réponse qu'elle avait donnée aux questions sur le revenu. Deuxièmement, on a séparé les enregistrements en «donneurs» (répondants) et «receveurs» (non-répondants), et on les a simultanément classés selon un ensemble de strates homogènes. Troisièmement, on a apparié des enregistrements donneurs et des enregistrements receveurs afin d'obtenir les données manquantes relatives au revenu.

a) Code-réponse de l'enregistrement

On a classé les personnes en neuf groupes selon le code-réponse de l'enregistrement qui avait été attribué de la façon suivante :

CR1 – Ces enregistrements ne contenaient aucune donnée sur le revenu et n'ont pas servi de donneurs pour l'imputation de données aux non-répondants.

CR2 – Ces enregistrements étaient des enregistrements de répondants (ayant déclaré un revenu nul) et ont fait partie de l'univers des donneurs, comme les bénéficiaires d'un revenu, pour les enregistrements de non-répondants dont la catégorie de revenu n'avait pu être déterminée (voir CR4 ci-après).

CR3 – Ces enregistrements étaient des enregistrements de répondants (ayant touché un revenu) et ont fait partie de l'univers des donneurs pour les enregistrements de non-répondants auxquels on a attribué le code CR4. Ils ont constitué en outre à eux seuls l'univers des donneurs pour les enregistrements de non-répondants auxquels on a attribué les codes CR5 à CR9.

CR4 – Ces enregistrements étaient des enregistrements de non-répondants qui avaient peut-être eu ou non un revenu en 1990. On a attribué à ces enregistrements toutes les données relatives au revenu des enregistrements codés CR2 et CR3.

CR5 – Ces enregistrements étaient des enregistrements de non-répondants qui avaient reçu en 1990 un revenu d'un montant indéterminé. On a attribué à ces enregistrements toutes les données relatives au revenu des enregistrements codés CR3.

CR6 – Ces enregistrements contenaient un montant pour le revenu total uniquement. Ils ont été appariés à un enregistrement codé CR3 qui présentait un revenu total semblable aux fins de l'attribution de toutes les données relatives au revenu.

CR7 – Ces enregistrements contenaient un montant pour le revenu total et un montant pour certaines des sources uniquement. On a adopté une procédure semblable à celle qui a été suivie dans le cas des enregistrements codés CR6, à la seule exception qu'on n'a attribué au receveur que des données pour les sources où la réponse était «partielle» ou avait été laissée «en blanc». Autrement dit, un montant déjà déclaré pour une source n'était pas remplacé.

CR8 – Ces enregistrements étaient semblables à ceux qui étaient codés CR7, sauf qu'ils contenaient des données sur les revenus d'emploi uniquement et n'en contenaient aucune sur le revenu total. On a traité ces enregistrements de la même manière que ceux qui étaient codés CR7, à l'exception que l'appariement aux enregistrements de non-répondants a été fait en fonction du revenu d'emploi déclaré plutôt qu'en fonction du revenu total.

CR9 – Ces enregistrements ne contenaient de montant pour aucune des sources de revenu d'emploi, ni pour le revenu total. Ils ont été traités comme les enregistrements codés CR5, à la différence qu'on n'a attribué au receveur que des données pour les sources où les réponses étaient «partielles» ou avaient été laissées «en blanc».

Selon la méthode décrite ci-dessus, environ 82 % des personnes qui devaient répondre aux questions sur le revenu ont fourni tous les renseignements demandés, 8,2 % n'ont donné que des renseignements partiels et 9,9 % n'ont fourni aucun renseignement. On peut voir au tableau 3 une répartition des taux de réponse selon le code-réponse de l'enregistrement.

Tableau 3. Répartition de la population de 15 ans et plus, selon le genre de réponse aux questions sur le revenu, recensement de 1991

Code-réponse de l'enregistrement	Genre de réponse	Taux de réponse
	Répondants	**82.0**
CR1-2	Sans revenu	8.1
CR3	Avec revenu	73.9
	Répondants ayant donné des renseignements partiels	**8.2**
CR6	Seul le revenu total avait été déclaré, aucun renseignement sur les sources	4.9
CR7	Revenu total déclaré et certaines sources indiquées, mais sans précision du montant	1.2
CR8	Revenu d'emploi déclaré, mais revenu total non déclaré	0.9
CR9	Avec revenu, sources indiquées, mais aucun montant déclaré	1.3
	Non-répondants	**9.8**
CR4	Indéterminé, aucun renseignement fourni	7.7
CR5	Avec revenu, aucun autre renseignement	2.1
	Total	**100.0**

b) Stratification

Le revenu d'un non-répondant à la retraite est, toutes choses étant égales par ailleurs, probablement semblable à celui d'une autre personne à la retraite. De même, il est probable que deux personnes âgées de 30 à 35 ans, détenant toutes deux un grade universitaire et ayant travaillé à plein temps toute l'année en 1990, ont des revenus semblables. Il est par conséquent logique d'apparier des non-répondants (receveurs) et des répondants (donneurs) qui possèdent le plus de caractéristiques communes que possible.

Les répondants n'ayant fourni que des renseignements partiels (enregistrements codés CR6, CR7 et CR8), c'est-à-dire qui avaient indiqué leur revenu total ou leur revenu d'emploi, mais qui n'avaient pas donné de renseignements pour certaines sources, (et les répondants dont les enregistrements avaient été codés CR3) ont été divisés en trois strates : population autochtone, population non autochtone et population d'outre-mer. À l'intérieur de chaque strate, on a cherché à apparier les couples donneurs-receveurs selon la similitude de leur revenu total ou de leur revenu d'emploi (7 tranches), leur âge (3 groupes), leur activité (selon qu'ils avaient travaillé ou non en 1990) et leur catégorie de travailleurs (travailleurs rémunérés, travailleurs familiaux non rémunérés, travailleurs autonomes non agricoles ou travailleurs autonomes agricoles).

Dans le cas des non-répondants, l'opération a été beaucoup plus complexe. On a divisé les répondants (enregistrements codés CR2 et CR3) et les non-répondants (enregistrements codés CR4, CR5 et CR9) en 113 strates homogènes de la façon suivante :

(i) La population non autochtone du Canada a été stratifiée en 75 groupes en fonction de l'âge (groupes d'âge de 10 ans), de l'activité (semaines travaillées en 1990), du régime de travail (plein temps ou temps partiel), de la catégorie de travailleurs (travailleurs rémunérés, travailleurs autonomes non agricoles, travailleurs autonomes agricoles ou travailleurs familiaux non rémunérés) et de la situation des particuliers dans la famille de recensement (époux ou pères seuls, mères seules, épouses, enfants, personnes hors famille de recensement et tous les autres).

(ii) La population autochtone du Canada a été stratifiée en 34 groupes en fonction de l'âge (groupes d'âge de 10 ans), de l'activité (semaines travaillées en 1990), du régime de travail (plein temps ou temps partiel), de la catégorie de travailleurs (travailleurs rémunérés, travailleurs autonomes et tous les autres travailleurs), de la situation des particuliers dans la famille de recensement (époux ou pères seuls, mères seules, épouses, enfants, personnes hors famille de recensement et tous les autres) et du lieu de résidence (en dehors des réserves ou dans les réserves).

(iii) La population d'outre-mer a été stratifiée en 6 groupes en fonction de l'âge (15 à 65 ans et 66 ans et plus), de l'activité (avaient travaillé ou n'avaient pas travaillé en 1990) et de la situation des particuliers dans la famille de recensement (époux ou parents seuls, épouses, enfants, personnes hors famille de recensement et tous les autres).

Pour assurer une plus grande similarité encore entre donneurs et receveurs, chacune des 113 strates a été divisée en groupes plus restreints, au besoin, selon le sexe, les groupes d'âge détaillés, le niveau de scolarité (avec ou sans grade universitaire), la profession (revenu supérieur ou inférieur au revenu moyen) et le régime de travail (plein temps ou temps partiel).

c) Imputation

À l'intérieur de chaque strate, chaque non-répondant (receveur) a été jumelé à un répondant (donneur) qui présentait des caractéristiques secondaires correspondantes. Si on ne pouvait trouver un appariement exact, on assouplissait alors les conditions d'appariement secondaires, mais l'imputation se faisait toujours à l'intérieur de la strate. Quand le meilleur appariement possible était réalisé, on attribuait au non-répondant les sources de revenu et le revenu total tirés de l'enregistrement donneur. Dans le cas des non-répondants qui avaient soit indiqué a) des sources de revenu d'emploi, b) des sources de revenu hors travail ou c) leur revenu total uniquement, seules les données manquantes étaient tirées de l'enregistrement donneur.

Dans tous les cas d'imputation, le système de traitement s'assurait de la proximité géographique des donneurs et des receveurs.

5. Variables dérivées relatives au revenu

La dernière étape du traitement des données relatives au revenu a consisté à calculer certaines variables, que nous avons définies à la section 3. Il convient de noter ici les quelques points suivants :

a) Comme nous l'avons mentionné précédemment, la plus importante de ces variables est, bien entendu, le «revenu total». Dans quelques cas, l'addition de revenus positifs et de revenus négatifs de diverses sources a donné lieu à un revenu nul. On a jugé important de différencier ces cas de ceux où les revenus déclarés étaient bel et bien de zéro. C'est pourquoi on a attribué à ces enregistrements un montant d'un dollar dans le champ «Revenu total».

b) Le revenu total des familles de recensement, des familles économiques et des ménages n'est calculé que pour les personnes qui font partie des ménages privés au Canada.

c) Comme la note b) ci-dessus, la variable «catégorie de revenu», qui indique la situation d'une unité par rapport aux seuils de faible revenu, ne s'applique pas à la population du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des réserves indiennes.

6. Effet du contrôle et de l'imputation sur les estimations relatives au revenu

Comme nous l'avons mentionné au début de cette section, le but du processus de contrôle et d'imputation n'était pas de «créer» des données, mais bien d'assurer l'exactitude et la cohérence raisonnables des données fournies par les répondants. Tout en ne perdant pas de vue cet objectif, nous avons, à chacune des nombreuses étapes du processus de contrôle et d'imputation, tenu un registre des changements apportés aux données. On peut voir au **tableau 4** le nombre original et le nombre final de bénéficiaires d'un revenu ainsi que le montant reçu de diverses sources de revenu.

Tableau 4. Effet du contrôle et de l'imputation sur le nombre de bénéficiaires d'un revenu et sur leur revenu agrégé (statistiques), selon la source de revenu, recensement de 1991

	Nombre de bénéficiaires d'un revenu			Montant agrégé reçu		
Source de revenu	**Original**	**Final**	**Variation**	**Original**	**Final**	**Variation**
	'000		%	$'000,000		%
Salaires et traitements	2,429	2,868	18.1	59,189	67,733	14.4
Travail autonome non agricole	167	216	29.2	3,334	4,626	38.8
Travail autonome agricole	65	77	19.3	567	679	19.9
Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti	472	573	21.4	2,176	3,258	49.7
Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec	471	557	18.3	1,834	2,167	18.2
Prestations d'assurance-chômage	380	583	53.3	1,543	2,369	53.5
Allocations familiales	-	775	100.0	-	642	100.0
Crédits d'impôt pour enfants	-	475	100.0	-	463	100.0
Autre revenu provenant de sources publiques	333	683	105.0	1,620	2,290	41.4
Revenu de placements	1,027	1,223	19.1	5,001	5,923	18.4
Pensions de retraite	278	330	18.6	2,745	3,214	17.1
Autre revenu en espèces	186	222	19.6	698	837	20.1
Revenu total	**3,590**	**3,993**	**11.2**	**83,707**	**93,097**	**11.2**

Le tableau montre l'effet du contrôle et de l'imputation sur le nombre de bénéficiaires et sur le revenu agrégé pour chaque source de revenu. À la fin du processus, tant le nombre de bénéficiaires que le revenu agrégé s'étaient accrus de 11,2 %. Bien que la proportion du revenu attribué pour la plupart des sources corresponde à la proportion d'enregistrements imputés, il convient de tenir compte des points suivants lors de l'examen des données du tableau 4 :

a) Les changements apportés au revenu d'un travail autonome non agricole comprennent ceux qui ont été faits par suite de la vérification de la catégorie de travailleurs et des sources de revenu d'emploi déclarées, comme nous l'avons mentionné précédemment. Abstraction faite de cette vérification, le nombre de bénéficiaires d'un revenu provenant de cette source s'est accru de 12,0 % et le montant agrégé correspondant, de 11,6 %.

b) Comme nous l'avons expliqué, nous n'avons recueilli auprès des répondants aucun renseignement concernant les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants. Les revenus provenant de ces deux sources ont été estimés et attribués aux personnes qui y avaient droit.

c) Le montant agrégé de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti s'est accru de près de 50 % au cours du traitement. Les trois quarts de ce montant ont été attribués après l'imputation pour la non-réponse de façon à ce que les revenus correspondent aux montants permis selon les données administratives, compte tenu du revenu total individuel ou des conjoints, comme nous l'avons expliqué à la section «Contrôle de chacune des sources de revenu et attribution de réponses».

d) Les changements apportés aux montants des prestations d'assurance-chômage pour le recensement de 1991 incluent l'effet de la nouvelle procédure selon laquelle le contrôle de ces données et l'imputation des données manquantes se font séparément, tel qu'il est expliqué dans le texte. Si l'on exclut l'effet de cette nouvelle procédure, le nombre de bénéficiaires se serait accru de 11,5 % et les prestations agrégées, de 11,4 %.

e) La forte proportion de personnes auxquelles on a attribué ou imputé un «autre revenu provenant de sources publiques» est due en grande partie au fait que l'on a attribué des suppléments de revenu provinciaux aux bénéficiaires d'une pension de sécurité de la vieillesse et d'un supplément de revenu garanti. Comme les montants imputés étaient relativement peu élevés, la proportion du revenu agrégé provenant de cette source qui a été attribué était inférieure à la proportion de bénéficiaires à qui on a attribué un revenu de cette source.

VI. Évaluation des données

1. Généralités

Tout au cours des différentes étapes du recensement, des mesures ont été prises afin d'obtenir des résultats de qualité supérieure. Des normes de qualité rigoureuses ont été établies pour la collecte et le traitement des données et un Programme d'information publique a été mis en oeuvre afin de réduire au maximum la non-réponse. Un programme d'Évaluation de la qualité des données a été créé afin de renseigner les utilisateurs sur la qualité des données du recensement.

Bien que des efforts considérables aient été déployés tout au long du processus pour respecter des normes de qualité élevées, il est inévitable que les résultats obtenus soient entachés d'une certaine erreur. Pour qu'ils puissent déterminer si les données du recensement peuvent leur être utiles et évaluer les risques auxquels ils s'exposent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données, les utilisateurs doivent être conscients des inexactitudes de ces dernières, de leur origine et de leur nature.

Des erreurs peuvent se produire pratiquement à toutes les étapes du recensement, depuis la préparation des documents jusqu'à la collecte des données, en passant par les diverses étapes du traitement. Certaines erreurs surviennent plus ou moins au hasard et s'annulent généralement lorsque les réponses fournies par les divers répondants sont agrégées pour un groupe assez important. Dans le cas des erreurs de cette nature, l'estimation correspondante sera d'autant plus précise que le groupe visé sera grand. C'est pourquoi il est conseillé de faire preuve de prudence quand on utilise des estimations relatives à de petits groupes. Par ailleurs, certaines erreurs se produisent de façon plus systématique et posent pour les utilisateurs de données des problèmes plus graves que les erreurs aléatoires.

En ce qui concerne les données du recensement en général, les principaux types d'erreurs sont les suivants :

- **Les erreurs de couverture**

Elles se produisent lorsqu'on oublie des personnes et/ou des logements, qu'on les englobe à tort ou qu'on les compte deux fois.

- **Les erreurs dues à la non-réponse**

Elles surviennent lorsqu'on n'a pu obtenir de réponse d'un petit nombre de ménages et/ou de personnes en raison d'une absence prolongée ou pour toute autre raison connexe.

- **Les erreurs de réponse**

Ces erreurs se produisent lorsque le répondant, ou parfois le recenseur, a mal interprété une question relative au recensement et inscrit une mauvaise réponse.

- **Les erreurs de traitement**

Elles peuvent survenir au cours du **codage**, quand les réponses en toutes lettres sont converties en codes numériques par des commis ou par le système de codage automatisé; à la **saisie des données**, quand les préposés à l'entrée des données transfèrent sur bandes pour ordinateur les réponses figurant au questionnaire du recensement; et à l'**imputation**, lorsqu'une réponse valide, mais pas nécessairement correcte, est insérée par ordinateur dans un enregistrement pour remplacer une donnée manquante ou invalide.

- **Les erreurs d'échantillonnage**

Ces erreurs ne s'appliquent qu'aux questions supplémentaires figurant sur le questionnaire complet (formule 2B) distribué à un échantillon de 20 % des ménages. Elles résultent du fait que les réponses à ces questions, une fois pondérées pour représenter l'ensemble de la population, diffèrent inévitablement des résultats que l'on aurait obtenus si l'on avait posé ces questions à tous les ménages.

Les types d'erreurs mentionnés ci-dessus ont tous une composante aléatoire et une composante systématique. Toutefois, la composante systématique de l'erreur d'échantillonnage est d'ordinaire très petite comparativement à sa composante aléatoire. Dans le cas des erreurs non dues à l'échantillonnage, tant la composante aléatoire que la composante systématique peuvent être importantes.

Quatre études ont été entreprises afin de mesurer les erreurs de couverture :

- une vérification des logements inoccupés
- une étude sur les résidents temporaires
- une contre-vérification des dossiers
- une étude du surdénombrement

Deux études ont été entreprises pour évaluer les erreurs de réponse :

- une étude du contenu de la contre-vérification des dossiers
- une étude du contenu du surdénombrement

Quatre études ont été entreprises afin d'évaluer l'effet des erreurs d'échantillonnage sur les données-échantillon :

- une étude sur le biais d'échantillonnage
- une évaluation de la pondération
- une étude de la cohérence 2A/2B
- une étude sur la variance de l'échantillon

Dans certaines réserves indiennes et certains établissements indiens (78 au total), le dénombrement avait été interdit ou a été interrompu avant la fin, ou encore la qualité des données recueillies a été jugée inacceptable. On appelle ces régions **des réserves indiennes et des établissements indiens dont le dénombrement est incomplet**. De ce fait, les données relatives à ces régions ne sont pas disponibles et elles ne sont pas incluses dans les totalisations. Des notes à cet effet sont mentionnées, le cas échéant. Il convient de faire preuve de prudence quand on analyse des données qui se rapportent à des régions où le dénombrement est incomplet, en particulier de petites régions où l'effet est le plus important.

2. Évaluation des données et qualité des estimations relatives au revenu

Avant de diffuser les données, on en évalue la qualité. En fait, l'aspect qualitatif des données est pris en considération tout au long du processus décrit précédemment dans ce document. Ainsi, la vérification de montants en fonction de certains plafonds lors du dépouillement au bureau central s'effectue à cette étape (voir le tableau 2). La première étape du traitement automatisé consiste à déterminer la nature de la réponse aux questions portant sur le revenu (voir le tableau 3). Enfin, lors du contrôle et de l'imputation, des vérifications à rebours sont entreprises afin de noter les changements apportés (voir le tableau 4).

Une fois les données définitives obtenues, elles sont soumises à une évaluation globale avant d'être diffusées. Cette évaluation consiste à comparer les statistiques du recensement relatives au revenu à des données similaires provenant d'autres sources. Nous résumons ci-après les résultats de deux comparaisons qui ont été faites.

a) Recensement et comptes nationaux

Nous avons comparé les estimations définitives relatives au revenu en 1990 produites à partir des données du recensement de 1991 avec les estimations du revenu personnel en 1990 tirées des comptes nationaux. Au préalable, toutefois, nous avons dû faire certaines corrections pour tenir compte des

différences de concepts et de couverture entre les deux sources. Par exemple, les estimations du revenu personnel incluent le revenu supplémentaire du travail tandis que les estimations du recensement ne tiennent compte que des salaires réels reçus. Les résultats de la comparaison sont présentés au tableau 5.

Tableau 5. Comparaison entre les estimations du recensement relatives au revenu et les estimations corrigées du revenu personnel, Canada, 1990

Source de revenu	Estimations du recensement relatives au revenu	Estimations du revenu personnel	Écart	
			Valeur absolue	Valeur relative
	1	2	(1-2)	((1-2)/2)100
			(millions)	%
Salaires et traitements	335,948	334,604	1,344	0.4
Travail autonome non agricole	23,291	23,239	52	0.2
Travail autonome agricole	3,438	3,291	147	4.5
Revenu de placements	30,083	60,398	-30,316	-50.2
Pension de sécurité de la vieillesse	15,544	15,540	4	0.0
Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec	10,775	12,319	-1,544	-12.5
Allocations familiales	3,055	3,184	-129	-4.1
Prestations d'assurance-chômage	11,417	13,119	-1,702	-13.0
Autre revenu de sources publiques	10,386	22,308	-11,922	-53.4
Revenu d'emploi	362,677	361,134	1,543	0.4
Revenu hors travail	81,259	126,862	-45,603	-35.9
Revenu total	**443,937**	**488,002**	**-44,060**	**-9.0**

Nota : (1) Le revenu total provient de sources comparables dans les estimations du recensement et des comptes nationaux; il exclut les crédits d'impôt pour enfants, les pensions de retraite et les autres revenus en espèces.

(2) En raison de l'arrondissement, la somme des éléments peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les estimations du recensement pour ce qui est du revenu agrégé provenant de sources comparables correspondaient à un peu plus de 90 % des estimations semblables des comptes nationaux. Cependant, on observe une forte variation des résultats quand on compare chacune des sources de revenu.

Les estimations relatives aux trois composantes du revenu d'emploi étaient supérieures aux estimations correspondantes tirées des comptes nationaux. Les estimations du recensement en ce qui concerne les salaires et traitements, source de revenu la plus importante, étaient de 0,4 % supérieures. Les estimations du revenu d'un travail autonome non agricole et du revenu d'un travail autonome agricole étaient aussi plus élevées, soit de 0,2 % et de 4,5 % respectivement. Dans l'ensemble, les estimations du revenu d'emploi selon les données du recensement correspondaient à 100,4 % des estimations comparables des comptes nationaux.

Si l'estimation de la pension de sécurité de la vieillesse obtenue à partir des données du recensement se rapprochait également de celle des comptes nationaux, les estimations agrégées pour ce qui est des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et des autres transferts gouvernementaux étaient très inférieures. Les «autres transferts gouvernementaux» incluent un large éventail de programmes de transferts et les corrections apportées pour tenir compte des différences de concepts n'étaient qu'approximatives. De plus, une catégorie «fourre-tout» comme

«autre» est généralement sujette à la sous-estimation. Enfin, on a observé un grand écart entre les estimations du revenu de placements du recensement et les estimations correspondantes des comptes nationaux. La sous-estimation de cette source de revenu dans le cadre du recensement (et des enquêtes) est un phénomène courant au Canada et ailleurs.

b) Recensement et Enquête sur les finances des consommateurs

Nous avons également comparé les statistiques relatives au revenu obtenues à partir des données du recensement avec des statistiques semblables tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Cette dernière et le recensement utilisent le même concept du revenu, mais présentent des différences sur la plan de la couverture. En effet, l'EFC ne vise pas la population du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, des réserves indiennes et de l'extérieur du Canada. Les données du recensement ont donc été rajustées pour tenir compte de ces différences avant d'être comparées avec celles de l'EFC.

Nous avons comparé à partir des deux sources les répartitions nationales et provinciales de différents groupes de population, tels que les particuliers et les familles, suivant la taille du revenu. De même, nous avons comparé la fréquence des unités à faible revenu parmi les familles économiques et les personnes hors famille économique selon différentes caractéristiques. Les revenus moyens des personnes dans chaque province, illustrés au tableau 6, ont aussi été comparés.

Les résultats de ces comparaisons semblent indiquer une très grande concordance entre les statistiques du recensement et celles de l'EFC en ce qui concerne le revenu.

Tableau 6. Répartition en pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus, des bénéficiaires d'un revenu, de leur revenu agrégé et de leur revenu moyen, selon la province, recensement et Enquête sur les finances des consommateurs, 1990

	Population de 15 ans et plus		Bénéficiaires d'un revenu		Revenu agrégé		Revenu moyen	
Province	Recensement %	EFC %	Recensement %	EFC %	Recensement %	EFC %	Recensement $	EFC $
Terre-Neuve	2.1	2.1	1.9	2.0	1.5	1.5	18,717	17,674
Î.-P.-É.	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	19,042	17,857
Nouvelle-Écosse	3.3	3.3	3.2	3.3	2.8	2.9	20,655	20,455
Nouveau-Brunswick	2.7	2.7	2.6	2.7	2.1	2.1	19,745	18,772
Québec	25.7	25.8	25.1	25.4	23.4	23.8	22,395	21,760
Ontario	37.5	37.2	37.9	37.5	41.3	40.5	26,215	25,181
Manitoba	3.9	3.9	3.9	4.0	3.5	3.5	21,379	20,789
Saskatchewan	3.4	3.5	3.5	3.5	3.0	3.1	20,908	20,271
Alberta	9.0	9.0	9.2	9.1	9.3	9.4	24,498	23,906
Colombie-Britannique	12.1	12.0	12.2	12.1	12.6	12.9	24,852	24,881
Canada	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**24,030**	**23,302**

VII. Comparabilité historique

1. Généralités

Pour analyser les tendances antérieures à partir des données du recensement, il importe de noter les changements qui se sont produits d'un recensement à l'autre quant au contenu, à la collecte et au traitement des données. Dans le passé, on a apporté des changements aux recensements du Canada en fonction des besoins changeants des Canadiens en matière de données actuelles et exactes sur le profil statistique du Canada. C'est dans le même esprit qu'a été réalisé le recensement de 1991.

Le questionnaire du recensement de 1991 a été complètement remanié. Voici les changements qui ont été apportés depuis le recensement de 1986 :

- Douze (12) questions qui n'avaient pas été posées en 1986 figurent sur le questionnaire de 1991.
- De ces douze (12) questions, sept (7) apparaissaient pour la première fois et cinq (5) ont été reprises de recensements antérieurs.
- Quatre (4) questions qui apparaissaient sur le questionnaire de 1986 ont été éliminées au recensement de 1991.
- Deux (2) nouveaux questionnaires du recensement ont été ajoutés en 1991 (le Questionnaire de recensement par interview – formule 2D et le Questionnaire de dénombrement dans les soupes populaires – formule 3B).

Le questionnaire 2D a été élaboré pour dénombrer la population des régions éloignées du Nord et des réserves indiennes. Il contient les mêmes questions que le questionnaire 2B, mais il est rempli sur place, par un intervieweur. Le questionnaire 3B, lui, est un questionnaire-pilote qui contient onze (11) questions. Des interviews ont été réalisées sur place dans un échantillon de soupes populaires des grandes villes canadiennes afin de dénombrer les personnes qui ne pouvaient l'être selon les techniques de dénombrement traditionnelles.

Pour la première fois depuis 1941, tant les **résidents permanents que non permanents** du Canada ont été dénombrés. Les résidents non permanents, qui représentent un segment de plus en plus important de la population du Canada, peuvent créer une demande de services gouvernementaux touchant notamment à la scolarité, à la formation linguistique, aux soins de santé et aux programmes d'emploi. Les utilisateurs doivent faire preuve de discernement quand ils comparent des données du recensement de 1991 avec celles des recensements antérieurs.

2. Comparabilité historique des données relatives au revenu

a) Contenu et couverture

Depuis longtemps, on recueille dans le cadre du recensement du Canada certaines données relatives au revenu. À chacun des recensements réalisés au cours du siècle, on a posé une question sur les salaires et traitements. Cependant, avant 1961, les données du recensement sur le revenu se limitaient aux salaires et traitements; on ne recueillait aucune information sur le revenu provenant d'autres sources, comme le travail autonome, les placements, les pensions de retraite ou les transferts gouvernementaux.

C'est en 1961 que l'on a recueilli, pour la première fois, des renseignements sur le revenu total selon la source de revenu, c.-à-d. tant les gains provenant d'un revenu d'emploi ou d'une autre source de revenu. Cependant, cette année-là, le recensement ne contenait pas de question sur le revenu agricole. Qui plus est, pour ce qui concernait le revenu, la couverture était limitée à un échantillon de ménages privés non agricoles et excluait les ménages des Territoires du Nord-Ouest. La période de référence visait les 12 mois qui précédaient immédiatement le recensement ou, s'il était impossible d'obtenir des renseignements sur le revenu pour cette période, l'année civile précédente, soit 1960.

Des renseignements complets sur le revenu de toutes sources reçu au cours de l'année civile précédente ont été recueillis auprès d'un échantillon de ménages pour la première fois dans le cadre du

recensement de 1971. Le concept du revenu total était le même en 1981, en 1986 et en 1991, quoique ces recensements présentaient certaines différences quant au nombre et à la combinaison de questions relatives aux sources de revenu. Par ailleurs, ces derniers recensements excluaient la population des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Par conséquent, des points de vue du contenu, de la couverture et de la période de référence, les données sur le revenu du recensement de 1961 et des précédents recensements ne sont généralement pas comparables aux données des recensements de 1971, 1981, 1986 et 1991. Il est cependant possible de comparer les données du recensement de 1971 qui concernent le revenu à celles des recensements ultérieurs après avoir fait les corrections nécessaires pour tenir compte des différences de contenu et de couverture. Bien que les recensements de 1981, 1986 et 1991 soient identiques sur le plan du contenu en ce qui a trait au revenu, celui de 1991 diffère légèrement des deux autres pour ce qui est de la couverture. En effet, les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, les titulaires d'un permis de travail, les titulaires d'un permis ministériel et les demandeurs du statut de réfugié au Canada ont été dénombrés lors du recensement de 1991, mais non lors des recensements antérieurs. Ces personnes, comme nous l'avons mentionné précédemment, sont des résidents non permanents.

La figure 4 donne les détails pertinents concernant les sources de revenu, les périodes de référence, etc., pour les recensements de 1961, 1971, 1981, 1986 et 1991.

Figure 4. Contenu et couverture du revenu des recensements du Canada

	Recensement				
	1961	**1971**	**1981**	**1986**	**1991**
Sources					
Salaires et traitements	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Revenu net d'un travail autonome non agricole	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Revenu net d'un travail autonome agricole	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Allocations familiales	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Crédits d'impôt fédéral pour enfants	Non	Non	Non	Oui	Oui
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG)		Oui[1]	Oui[2]	Oui	Oui
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC)		Voir note 1	Voir note 2	Oui	Oui
Prestations d'assurance-chômage		[3]	Oui	Oui	Oui
Autre revenu provenant de sources publiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Intérêts et dividendes	Oui	Oui	[4]	Voir note 4	Voir note 4
Autre revenu de placements	Oui	Oui	Voir note 4	Voir note 4	Voir note 4
Pensions de retraite et rentes	Oui	Oui	[5]	Oui	Oui
Autre revenu en espèces	Oui	Oui	Voir note 5	Oui	Oui
Période de référence	Juin 1960-mai 1961	1970	1980	1985	1990
Taille de l'échantillon	20%	33%	20%	20%	20%
Couverture	[6]	Tous	[7]	Voir note 7	[8]

[1] Inclut la PSV, les prestations du RRQ/RPC et la sécurité provinciale de la vieillesse.
[2] Inclut les prestations du RRQ/RPC, mais les suppléments de revenu provinciaux sont compris dans «Autre revenu provenant de sources publiques».
[3] Compris dans «Autre revenu provenant de sources publiques».
[4] Comprend tous les revenus de placements.
[5] Compris dans «Autre revenu en espèces».
[6] Ne comprend pas les ménages agricoles et les ménages des Territoires du Nord-Ouest.
[7] Ne comprend pas la population des pensionnaires d'un établissement institutionnel.
[8] Ne comprend pas la population des pensionnaires d'un établissement institutionnel; comprend les résidents non permanents.

b) Dollars courants contre dollars constants

Le revenu moyen d'une famille en 1970 s'élevait à 9 600 $; il est passé à 26 700 $ en 1980, à 37 800 $ en 1985, puis à 51 342 $ en 1990. C'est donc dire que le revenu de la famille s'est accru de 178 % entre 1970 et 1980, de 42 % entre 1980 et 1985 et de 36 % entre 1985 et 1990. Cependant, la valeur du dollar a aussi changé pendant cette période. Si l'on tient compte de l'évolution du pouvoir d'achat du dollar, le revenu de la famille s'est accru de 28 % entre 1970 et 1980, a diminué d'environ 1 % entre 1980 et 1985 et a augmenté de 9 % entre 1985 et 1990. Il est donc important de prendre ce facteur en considération quand on compare les revenus entre deux périodes. Une des façons de le faire est de rajuster les revenus en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pendant la période.

VIII. Produits et services

Le recensement national constitue une source de données extrêmement riche sur bien des aspects de la vie au Canada. Ces données contribuent de façon importante à la prise de nombreuses décisions de gestion et de décisions stratégiques. Elles sont utilisées dans l'analyse de divers phénomènes démographiques, sociaux et économiques. Cependant, tous les utilisateurs ne peuvent pas toujours, ne serait-ce qu'en raison des coûts, se procurer des données personnalisées. C'est pourquoi Statistique Canada met à la disposition du grand public toute une gamme de produits sous forme de documents imprimés et de documents lisibles par machine.

Les résultats du recensement sont publiés dans des séries de données et de documents analytiques. Le revenu est l'une des variables les plus importantes et occupe une large place dans ces séries. De plus, des données sur le revenu figurent souvent dans des publications qui portent sur d'autres sujets que le revenu. Bien qu'il soit impossible, en raison des contraintes d'espace, d'énumérer ici.la liste de toutes ces publications, voici un résumé de celles qui portent sur le revenu.

1. Série «le pays»

La série affiche une couverture nationale. La plupart des tableaux présentent des données provinciales et territoriales. Certaines données sur les régions métropolitaines de recensement sont aussi comprises dans la plupart des publications. De plus, certains tableaux établissent des comparaisons avec des recensements antérieurs.

La série se compose de 24 publications. Deux d'entre elles portent sur des caractéristiques liées au revenu. Le contenu de ces deux publications est résumé ci-après :

a) **Certaines statistiques du revenu, n° 93-331 au catalogue**

Cette publication fournit certaines statistiques sur le revenu des particuliers, des familles et des ménages en 1985 et 1990 en dollars constants (1990). Les tableaux présentent des répartitions par tranches du revenu total, du revenu d'emploi et des salaires et traitements en 1985 et 1990 pour la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe, l'âge, l'activité et l'état matrimonial. La répartition des familles de recensement et des ménages par tranches de revenu en 1985 et 1990 est présentée selon la structure de la famille, la combinaison de bénéficiaires d'un revenu d'emploi, le genre et la taille du ménage. On y retrouve aussi des statistiques sur la fréquence des unités à faible revenu parmi les familles économiques et les personnes hors famille économique pour la population en 1985 et 1990. Tous les tableaux se rapportent au Canada, aux provinces, aux territoires et aux régions métropolitaines de recensement.

b) **Revenu d'emploi selon la profession, n° 93-332 au catalogue**

Cette publication contient un tableau qui présente le revenu moyen d'emploi en 1985 et 1990 en dollars constants (1990) pour la population âgée de 15 ans et plus, selon le sexe, l'activité et la profession détaillée. Les statistiques sont présentées séparément pour toutes les personnes ayant un revenu d'emploi et pour les personnes qui ont travaillé à plein temps toute l'année.

2. Série «profils»

La série «Profils» présente des données se rapportant à un large éventail de variables du recensement pour diverses régions infraprovinciales. Cette série est présentée en deux parties. La partie A fournit des caractéristiques démographiques de base et des caractéristiques du logement et de la famille, tandis que la partie B fournit des données sociales et culturelles ainsi que des données relatives au travail et au revenu. La série contient un grand nombre de publications groupées par régions géographiques de la façon suivante :

a) **Divisions et subdivisions de recensement**, n°s 95-301 à 95-398 au catalogue

b) **Circonscriptions électorales fédérales**, n°s 93-335 et 93-336 au catalogue

c) **Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement**, nos 93-337 et 93-338 au catalogue

d) **Régions urbaines et régions rurales**, nos 93-339 et 93-340 au catalogue

e) **Secteurs de dénombrement (SD)**, bande magnétique et disque compact-ROM

f) **Régions de tri d'acheminement urbaines (RTA)**, disque compact-ROM

g) **Secteurs de recensement**, nos 95-303 à 95-392 au catalogue

La partie B des produits pour chaque région géographique contient des données sur la répartition des particuliers, des familles et des ménages selon la tranche de revenu, sur le revenu moyen d'emploi des travailleurs à plein temps toute l'année et des travailleurs à temps partiel une partie de l'année selon le sexe, sur la fréquence des unités à faible revenu parmi les familles économiques, les personnes hors famille économique et la population dans les ménages privés et sur la composition du revenu dans chaque région. Ces données sont également offertes sous forme lisible par machine.

3. Série «le Canada à l'étude»

Les publications de la série «Le Canada à l'étude» présentent des aperçus d'un large éventail de sujets à propos desquels des renseignements ont été recueillis dans le cadre du recensement de 1991. Les études ont été rédigées, dans un style non technique, par des spécialistes du domaine à Statistique Canada et contiennent des tableaux simples et des graphiques attrayants.

La série se compose de 11 publications dont deux portent sur le revenu. Ce sont :

a) **Revenu des familles au Canada**, nos 96-318F et 96-318E au catalogue

Dans cette étude, on examine essentiellement l'évolution du revenu de la famille entre 1970 et 1990 en dollars constants (1990) selon certaines caractéristiques comme la structure de la famille, l'activité et le niveau de scolarité des époux et des épouses, et le nombre et la combinaison de bénéficiaires d'un revenu d'emploi. On analyse également les changements dans la composition des déciles du revenu de la famille, dans la part du revenu de divers déciles et dans l'inégalité du revenu au cours de la période. L'étude fait ressortir la situation relative des diverses régions et l'évolution de cette situation entre 1970 et 1990.

b) **Les gains des Canadiens**, nos 96-317F et 96-317E au catalogue

Dans cette étude, on met en lumière les principales différences entre divers groupes de population au chapitre du revenu d'emploi. On y examine, pour l'un et l'autre sexe, le revenu moyen d'emploi selon l'âge, l'état matrimonial, le niveau de scolarité et le principal domaine d'études, l'activité et la profession. On examine également à l'échelle nationale la répartition des gains selon l'âge et l'activité. Une section est consacrée à l'analyse de l'évolution des gains moyens selon l'activité pour l'ensemble du Canada depuis 1970, tandis qu'une autre porte sur les changements observés dans la répartition des gains des hommes et des femmes pendant cette période. On présente également brièvement des différences provinciales dans les gains moyens depuis 1970.

4. Fichiers de microdonnées à grande diffusion

Les fichiers de microdonnées à grande diffusion sont un autre produit important du recensement de 1991. Comme il a été mentionné à la section IV, le questionnaire complet du recensement (formule 2B) a été distribué à un échantillon de 20 % des ménages. Les données contenues dans les fichiers de microdonnées se rapportent à un sous-échantillon des ménages ayant répondu au questionnaire 2B et sont mises à la disposition du grand public. Pour garantir et préserver la confidentialité des données, certaines variables n'ont pas été produites au même niveau de détail que celui qui est offert dans la base de données principale du recensement.

Ces fichiers contiennent un large éventail de données sur la population du Canada, les provinces et la plupart des régions métropolitaines. Les fichiers de microdonnées sont uniques parmi les produits du recensement, car ils donnent aux utilisateurs accès à la base de données non regroupées du recensement et leur permettent de regrouper et de manipuler les données en fonction de leurs besoins particuliers. Ces fichiers constituent donc un puissant outil de recherche et d'analyse.

Les trois fichiers de microdonnées suivants sont offerts dans le cadre du recensement de 1991 :

a) Fichier des ménages et du logement

Ce fichier ne contient pas de données sur chacune des sources de revenu. Celles-ci sont plutôt regroupées dans les catégories revenu d'emploi du ménage, transferts gouvernementaux, revenu de placements, pensions de retraite et autre revenu. De plus, le fichier contient des données sur le revenu total du ménage, la principale source de revenu du ménage, le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'emploi et le nombre de bénéficiaires d'un revenu dans le ménage. On y trouve également des données sur la plupart de ces variables pour le soutien du ménage, son conjoint et la famille économique.

b) Fichier des familles

Comme le fichier des ménages et du logement, celui des familles ne contient pas de renseignements sur chacune des sources de revenu. Ces dernières sont regroupées, pour chaque famille de recensement et chaque personne hors famille de recensement, dans les catégories revenu d'emploi, transferts gouvernementaux, revenu de placements, pensions de retraite et autre revenu. De plus, le fichier comprend des données sur le revenu total, la principale source de revenu de la famille, le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'emploi et le nombre de bénéficiaires d'un revenu dans la famille, de même que sur la catégorie de revenu de la famille. Il contient également des données se rapportant à la plupart de ces variables pour les époux, les épouses et les parents seuls.

c) Fichier des particuliers

À l'exception du revenu d'un travail autonome non agricole et du revenu d'un travail autonome agricole, variables formant une composante, des données sur chacune des sources de revenu sont offertes dans ce fichier. Celui-ci contient également des données sur le revenu total, la principale source de revenu, la principale source de revenu de la famille de recensement de chaque particulier, ainsi que le groupe de taille du revenu total de la famille de recensement et du ménage de chaque particulier.

Pour obtenir des détails relatifs à l'échantillonnage, au contenu, etc., on peut consulter la publication **Documentation et guide de l'utilisateur** pour chacun des fichiers.

5. Tableaux sommaires de base

Ces données sont produites pour répondre aux besoins des utilisateurs qui souhaitent analyser les caractéristiques se rapportant à de petites régions. Les tableaux contiennent des renseignements sur diverses variables du recensement et sont produits pour six niveaux d'agrégation géographique : (i) Canada, provinces et territoires; (ii) subdivisions de recensement (municipalités) et divisions de recensement (comtés); (iii) régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement; (iv) secteurs de recensement et secteurs de recensement provinciaux; (v) secteurs de dénombrement; (vi) circonscriptions électorales fédérales.

Quatre tableaux sommaires portent sur le revenu. Ils contiennent des données sur (i) le nombre, l'agrégat, le revenu total moyen et le revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus selon le sexe; (ii) la répartition du revenu total de la population de 15 ans et plus selon le sexe; (iii) la répartition du revenu total de la famille pour toutes les familles de recensement; et (iv) la répartition du revenu total du ménage pour tous les ménages privés.

Les données des tableaux sommaires de base sont également offertes sous forme lisible par machine pour faciliter l'agrégation et la manipulation.

6. Autres produits connexes

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la majorité des analyses des caractéristiques socio-économiques sont faites à la lumière de certaines données sur le revenu. De plus, les analystes de la Division de l'analyse des enquêtes des ménages et du travail rédigent des études sur le revenu. Ces études sont publiées dans les revues trimestrielles **L'emploi et le revenu en perspective** et **Tendances sociales canadiennes** de Statistique Canada, ou dans la série des **Comptes rendus** et des **Rapports analytiques** de la Division. Les utilisateurs de données sur le revenu tirées du recensement devraient également savoir qu'il existe deux autres produits sur le sujet :

a) Produits de référence du recensement

Le recensement de 1991 en bref, n°s 92-305F et 92-305E au catalogue, donne un aperçu du recensement en réunissant, sous forme condensée, tous les aspects du recensement depuis l'historique jusqu'à l'établissement des questionnaires, en passant par le traitement des données, la production des données définitives, la création de produits divers, etc.

Les utilisateurs trouveront utile le **Dictionnaire du recensement de 1991**, n°s 92-301F et 92-301E au catalogue, pour les aider à comprendre et à interpréter les données du recensement et les concepts géographiques. Le **Dictionnaire** contient les définitions des variables et des termes utilisés dans les produits de données du recensement de 1991.

Le **Catalogue du recensement de 1991**, n°s 92-302F et 92-302E au catalogue, fournit la liste complète des produits et des services du recensement de 1991 qui sont offerts.

b) Enquête sur les finances des consommateurs

Les utilisateurs des données du recensement savent peut-être que des renseignements sur le revenu sont aussi recueillis annuellement dans le cadre de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Bien que ni la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ni certains autres petits segments de la population ne soient visés par l'EFC, cette dernière et le recensement utilisent un concept du revenu identique.

Les utilisateurs devraient prendre note également que six études annuelles qui ont pour objet le revenu et qui sont fondées sur les données de l'EFC sont publiées. Il s'agit de **Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu**, n° 13-207 au catalogue, **Revenus des familles; familles de recensement**, n° 13-208 au catalogue, **Revenu après impôt**, n° 13-210 au catalogue, **Gains des hommes et des femmes**, n° 13-217 au catalogue, **Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques**, n° 13-218 au catalogue, et **Caractéristiques des familles comptant deux soutiens**, n° 13-215 au catalogue.

IX. Conclusion

Ce document est un court guide à l'intention des utilisateurs des données du recensement sur le revenu. Il fournit une description générale des divers aspects du recensement de 1991, en particulier ceux qui touchent au revenu. Le concept du revenu et le traitement des données sur le revenu recueillies lors d'une enquête sont assez complexes. Par exemple, le contrôle et le traitement automatisés de ces données se font au moyen de centaines de tables de décision incorporant des liens, des conditions et des actions logiques. Parallèlement, une procédure détaillée est établie et suivie afin de vérifier et de contrôler l'effet des diverses actions. Il est impossible de décrire de tels détails dans le présent rapport, dont le but est de fournir seulement un aperçu. Les utilisateurs sont invités à communiquer avec les personnes suivantes de la Section du recensement sur le revenu afin d'obtenir de plus amples renseignements sur l'un ou l'autre des aspects des données du recensement sur le revenu :

- Abdul Rashid (613) 951-6897
- John Gartley (613) 951-6906
- Pierre Bélanger (613) 951-0087

Autres produits connexes du recensement

La gamme de produits du recensement de 1991 est conçue pour satisfaire les divers besoins de nos utilisateurs. Nous offrons une grande diversité de produits et services du recensement de la population de 1991. Ils sont divisés en cinq catégories.

(1) Les **produits de référence** sont conçus pour faciliter l'utilisation des produits et des services; ils aident les utilisateurs à reconnaître leurs besoins, à trouver et à interpréter les données.

(2) Les **produits de données** offrent un vaste éventail de données du recensement pour les régions géographiques normalisées sur les caractéristiques sociales, culturelles et économiques des Canadiens.

(3) Les **produits analytiques** sont des publications qui expliquent les données du recensement de 1991 sur un grand nombre de thèmes ou de sujets, dont les résultats sont présentés dans un style facile à comprendre.

(4) Le **service des totalisations** établit des totalisations pour les utilisateurs qui veulent des données sous une forme plus détaillée ou plus précise que ce que l'on trouve dans les publications normalisées.

(5) On offre des **ateliers et des séminaires** aux nouveaux utilisateurs et aux utilisateurs actuels pour les informer sur les données du recensement et pour les aider à en tirer le maximum en fonction de leurs besoins.

Pour de plus amples renseignements sur les produits et services du recensement offerts, consultez le **Catalogue du recensement de 1991**, n° 92-302F au catalogue.

Publications du recensement de 1986 sur le revenu

93-114 Revenu total des partculiers

93-115 Revenu d'emploi des particuliers

93-116 Revenu d'emploi selon la profession

93-117 Revenu de la famille : familles de recensement

93-118 Revenu de la famille : familles économiques

93-119 Revenu du ménage : ménages privés

Produit de référence – Recensement de 1986

Non catalogué : Guide à l'intention des utilisateurs de données du recensement de 1986 sur le revenu

Produits analytiques – Recensement de 1986

98-128 Le revenu de la famille
Le Canada à l'étude

98-129 Revenu d'emploi
Le Canada à l'étude

Autres produits du recensement de 1986

En plus des publications mentionnées ci-dessus, un vaste éventail de données sur le revenu du recensement de 1986 sont aussi disponibles. On les retrouve en divers détails, pour différentes régions géographiques, sous d'autres formats. Pour plus de détails, veuillez consulter «**Produits et services**», **n° 99-103E ou 99-103F au catalogue.**

Produits de données – Recensement de 1991

93-331 Certaines statistiques du revenu
Le pays

Cette publication inclut la répartition de la taille du revenu pour les individus, les familles de recensement et les ménages privés. De plus, la publication contient des statistiques sur les familles et les personnes à faible revenu.

93-332 Revenu d'emploi selon la profession
Le pays

P9101 Nombre, agrégat et moyenne du revenu total et du revenu d'emploi en 1990 de la population de 15 ans et plus selon le sexe
Tableaux sommaires de base

P9102 Population de 15 ans et plus selon le sexe et les tranches de revenu en 1990
Tableaux sommaires de base

P9103 Familles de recensement dans les ménages privés selon les tranches de revenu de la famille en 1990
Tableaux sommaires de base

P9104 Ménages privés selon les tranches de revenu du ménage en 1990
Tableaux sommaires de base

Produit de référence – Recensement de 1991

92-340F Revenu
Rapports techniques du recensement de 1991

Produits analytiques – Recensement de 1991

96-317F Gains des canadiens
Le Canada à l'étude

96-318F Revenu de la famille au Canada
Le Canada à l'étude

En plus des produits mentionnés, certaines données sur le revenu, incluant l'incidence de faible revenu, ont été produites dans la série **Profils** pour la population, les familles de recensement et les ménages privés dans les circonscriptions électorales fédérales, les régions métropolitaines de recensement, les divisions et subdivisions du recensement et dans d'autres régions géographiques normalisées.

Centres régionaux de consultation

Les centres régionaux de consultation de Statistique Canada offrent une gamme complète des produits et services du recensement. On y trouve une bibliothèque et un comptoir de vente où les utilisateurs peuvent consulter ou acheter les différents produits, dont les publications, les disquettes de micro-ordinateurs, les microfiches et les cartes.

Le personnel des centres régionaux de consultation fournit des services de consultation et de recherche en plus du service après-vente, y compris des séminaires et des ateliers sur l'utilisation des données de Statistique Canada.

Chaque centre vous offre la possibilité d'extraire de l'information des systèmes d'extraction des données informatisés CANSIM et E-STAT de Statistique Canada. Un service de renseignements téléphonique est également disponible; ce service est gratuit pour les utilisateurs se trouvant à l'extérieur des secteurs d'appels locaux. Téléphonez, écrivez, télécopiez ou visitez le centre régional de consultation le plus près pour de plus amples renseignements.

Région de l'Atlantique

Dessert les provinces suivantes :
Terre-Neuve et Labrador,
Nouvelle-Écosse,
Île-du-Prince-Édouard et
Nouveau-Brunswick.

Services consultatifs
Statistique Canada
Immeuble Viking, 3e étage
Chemin Crosbie
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3P2

Appel sans frais : 1-800-565-7192
Télécopieur : (709) 772-6433

Services consultatifs
Statistique Canada
North American Life Centre
1770, rue Market
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3M3

Appel sans frais : 1-800-565-7192
Appel local : (902) 426-5331
Télécopieur : (902) 426-9538

Région du Québec

Services consultatifs
Statistique Canada
200, boul. René-Lévesque ouest
Complexe Guy-Favreau
Bureau 412 (Tour Est)
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Appel sans frais : 1-800-361-2831
Appel local : (514) 283-5725
Télécopieur : (514) 283-9350

Région de la Capitale nationale

Centre de consultation statistique (RCN)
Statistique Canada
Rez-de-chaussée, immeuble
R.-H.-Coats
Avenue Holland
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Si vous demeurez à l'extérieur de la zone de communication locale, veuillez composer le numéro sans frais pour votre région.

Appel local : (613) 951-8116
Télécopieur : (613) 951-0581

Région de l'Ontario

Services consultatifs
Statistique Canada
Immeuble Arthur Meighen, 10e étage
25, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M4

Appel sans frais : 1-800-263-1136
Appel local : (416) 973-6586
Télécopieur : (416) 973-7475

Région du Pacifique

Dessert la province de la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon.

Services consultatifs
Statistique Canada
Centre Sinclair, bureau 300
757, rue Hastings ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3C9

Appel sans frais : 1-800-663-1551
Appel local : (604) 666-3691
Télécopieur : (604) 666-4863

Région des Prairies

Dessert les provinces suivantes :
Manitoba, Saskatchewan, Alberta
et les Territoires du Nord-Ouest.

Services consultatifs
Statistique Canada
Immeuble MacDonald, bureau 300
344, rue Edmonton
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3L9

Appel sans frais : 1-800-563-7828
Appel local : (204) 983-4020
Télécopieur : (204) 983-7543

Services consultatifs
Statistique Canada
Tour Avord, 9e étage
2002, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R7

Appel sans frais : 1-800-563-7828
Appel local : (306) 780-5405
Télécopieur : (306) 780-5403

Services consultatifs
Statistique Canada
First Street Plaza, bureau 401
138 – 4e Avenue sud-est
Calgary (Alberta)
T2G 4Z6

Appel sans frais : 1-800-563-7828
Appel local : (403) 292-6717
Télécopieur : (403) 292-4958

Services consultatifs
Statistique Canada
Park Square, 8e étage
10001, Bellamy Hill
Edmonton (Alberta)
T5J 3B6

Appel sans frais : 1-800-563-7828
Appel local : (403) 495-3027
Télécopieur : (403) 495-5318

Appareils de télécommunications pour les malentendants : 1-800-363-7629

Numéro sans frais pour commander seulement (Canada et États-Unis) : 1-800-267-6677

Bibliothèques de dépôt

La bibliothèque de Statistique Canada, située à Ottawa, tient à jour les enregistrements complets de nature courante ou historique de l'ensemble des publications de Statistique Canada, qu'elles figurent au catalogue ou non. Les employés de la bibliothèque sont à la disposition des utilisateurs pour aider ces derniers à trouver les informations dont ils ont besoin.

Bibliothèque de Statistique Canada
Immeuble R.H. Coats, 2e étage
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Appel local: 613-951-8219/20
Télécopieur: 1-613-951-0939

La liste qui suit comprend les bibliothèques de dépôt complet qui reçoivent toutes les publications de Statistique Canada et de toute l'administration fédérale.

Canada

Terre-Neuve

St. John's

Memorial University of Newfoundland
Queen Elizabeth II Library
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3Y1

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown

Bibliothèque des services gouvernementaux
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 3T2

Nouvelle-Écosse

Halifax

Dalhousie University
Killam Memorial Library
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 4H8

Wolfville

Acadia University
Vaughan Memorial Library
Wolfville (Nouvelle-Écosse)
B0P 1X0

Nouveau-Brunswick

Fredericton

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

University of New Brunswick
Harriet Irving Library
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H5

Moncton

Université de Moncton
Bibliothèque Champlain
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9

Sackville

Mount Allison University
Ralph Pickard Bell Library
Sackville (Nouveau-Brunswick)
E0A 3C0

Québec

Montréal

Bibliothèque municipale de Montréal
Montréal (Québec)
H2L 1L9

Services documentaires multimédia
Montréal (Québec)
H2C 1T1

Concordia University
Library
Montréal (Québec)
H3G 1M8

McGill University
McLennan Library
Montréal (Québec)
H3A 1Y1

Université de Montréal
Bibliothèque des sciences humaines et sociales
Montréal (Québec)
H3C 3T2

Université du Québec à Montréal
Bibliothèque
Montréal (Québec)
H2L 4S6

Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec (Québec)
G1A 1A5

Sherbrooke

Université de Sherbrooke
Bibliothèque générale
Cité universitaire
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

Sainte-Foy

Université Laval
Bibliothèque générale
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7P4

Ontario

Downsview

York University
Scott Library
Downsview (Ontario)
M3J 2R6

Guelph

University of Guelph
Library
Guelph (Ontario)
N1G 2W1

Hamilton

Bibliothèque publique d'Hamilton
Hamilton (Ontario)
L8R 3K1

McMaster University
Mills Memorial Library
Hamilton (Ontario)
L8S 4L6

Kingston

Queen's University at Kingston
Douglas Library
Kingston (Ontario)
K7L 3N6

London

The University of Western Ontario
D.B. Weldon Library
London (Ontario)
N6A 3K7

Ottawa

Bibliothèque du Parlement
Section de l'information
gouvernementale
canadienne
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Université d'Ottawa
Bibliothèque Morisset
Ottawa (Ontario)
K1N 9A5

Sudbury

Université Laurentienne de Sudbury
Bibliothèque
Sudbury (Ontario)
P3C 2C6

Thunder Bay

Lakehead University
Chancellor Paterson Library
Thunder Bay (Ontario)
P7B 5E1

Bibliothèque publique de Thunder Bay
Thunder Bay (Ontario)
P7E 1C2

Toronto

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Toronto (Ontario)
M5S 1A5

Metropolitan Toronto Reference
Library
Toronto (Ontario)
M4W 2G8

University of Toronto
Robarts Library
Toronto (Ontario)
M5S 1A5

Waterloo

University of Waterloo
Dana Porter Arts Library
Waterloo (Ontario)
N2L 3G1

Windsor

Bibliothèque publique de Windsor
Windsor (Ontario)
N9A 4M9

Manitoba

Winnipeg

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

The University of Manitoba
Elizabeth Dafoe Library
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N2

Saskatchewan

Regina

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Regina (Saskatchewan)
S4S 0B3

Saskatoon

University of Saskatchewan
The Main Library
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 0W0

Alberta

Calgary

The University of Calgary
MacKimmie Library
Calgary (Alberta)
T2N 1N4

Edmonton

Bibliothèque publique d'Edmonton
Edmonton (Alberta)
T5J 2V4

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Edmonton (Alberta)
T5K 2B6

The University of Alberta
Library
Edmonton (Alberta)
T6G 2J8

Colombie-Britannique

Burnaby

Simon Fraser University
Library
Burnaby (Colombie-Britannique)
V5A 1S6

Vancouver

The University of British Columbia
Library
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6T 1Y3

Bibliothèque publique de Vancouver
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 1X5

Victoria

Bibliothèque de l'Assemblée législative
Victoria (Colombie-Britannique)
V8V 1X4

University of Victoria
McPherson Library
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 3H5

Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife

Bibliothèque gouvernementale
des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (Territoires du
Nord-Ouest)
X0E 1H0

Autres pays

République fédérale d'Allemagne

Preussischer Kulturbesitz
Staatsbibliothek
Abt. Amtsdruckchriften U. Tausch
Postfach 1407
1000 Berlin 30
Allemagne

Royaume-Uni

The British Library
Londres, WC1B 3DG
Angleterre, Royaume-Uni

Japon

National Diet Library
Tokyo, Japon

États-Unis d'Amérique

Library of Congress
Washington, D.C. 20540
États-Unis d'Amérique



BON DE COMMANDE

Statistique Canada

ENVOYEZ À:

Division du marketing
Vente des publications
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0T6

COMPOSEZ: 1-800-267-6677

Faites débiter votre compte VISA ou MasterCard. De l'extérieur du Canada et des États-Unis, composez le (613) 951-7277. Veuillez ne pas envoyer de confirmation.

TÉLÉCOPIEZ AU: (613) 951-1584

VISA, MasterCard et bon de commande seulement. Veuillez ne pas envoyer de confirmation, le bon télécopié tient lieu de commande originale.

(Veuillez écrire en caractères d'imprimerie.)

Compagnie

Service

À l'attention de — Fonction

Adresse

Ville — Province

Code postal — Téléphone ( ) — Télécopieur ( )

Veuillez vous assurer de remplir le bon **au complet**.

MODALITÉS DE PAIEMENT:

(Cochez une seule case)

☐ **Veuillez débiter mon compte** ☐ VISA ☐ MasterCard

N° de carte

Signature — Date d'expiration

☐ **Paiement inclus** ____________ $

Veuillez faire parvenir votre chèque ou mandat-poste à l'ordre du *Receveur général du Canada – Publications*.

☐ **N° du bon de commande**
(Veuillez joindre le bon)

Signature de la personne autorisée

Numéro au catalogue	**Titre**	**Édition demandée** ou inscrire "A" pour les abonnements	**Abonnement annuel ou prix de la publication** — **Canada** $	**États-Unis** $ US	**Autres pays** $ US	**Quantité**	**Total** $

TOTAL	
RÉDUCTION (s'il y a lieu)	
TPS (7 %) (Clients canadiens seulement)	
TOTAL GÉNÉRAL	

► **Veuillez noter que les prix au catalogue pour les É.-U. et les autres pays sont donnés en dollars américains.**

► TPS N° R121491807

► Le chèque ou mandat-poste doit être établi à l'ordre du *Receveur général du Canada – Publications*.

► Les clients canadiens paient en dollars canadiens et ajoutent la TPS de 7 %. Les clients à l'étranger paient le montant total en dollars US tirés sur une banque américaine.

PF 093238

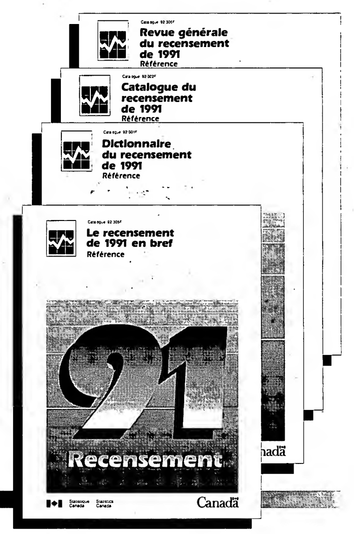
MERCI DE VOTRE COMMANDE!

Statistique Canada — Statistics Canada

Canada

De nos jours, le recensement constitue la base de données la plus complète qui soit au Canada...

Voulez-vous en tirer tous les avantages ?



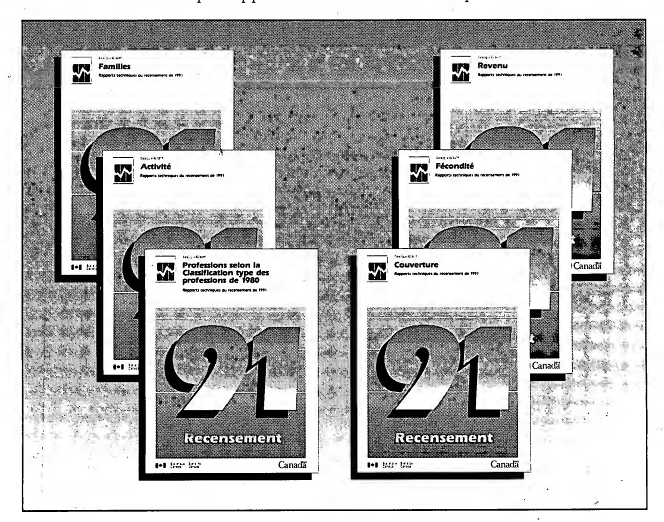
Profiter pleinement de la base de données sociales et économiques la plus vaste et la plus détaillée au Canada apparaît souvent comme une tâche colossale, mais le recensement peut se révéler l'outil commercial le plus utile que vous pourriez utiliser. Statistique Canada a conçu une série de produits de référence afin de faire travailler le recensement

On peut se procurer le *Dictionnaire du recensement,* le *Recensement en bref,* la *Revue générale du recensement* et le *Catalogue des produits et services* auprès des centres régionaux de consultation de Statistique Canada ou en téléphonant au...

☎ 1 800 267-6677 ☎

Les rouages du recensement

Les *Rapports techniques du Recensement de 1991* fournissent à l'utilisateur de l'information sur la qualité des données. Ils expliquent en détail les concepts du recensement, les variables et leurs composantes, la couverture, le traitement, l'évaluation des données et leurs champs d'application et d'autres notions pertinentes.



Pour recevoir une liste complète des *Rapports techniques du Recensement de 1991*, communiquez avec votre centre régional de consultation de Statistique Canada ou composez sans frais le...

☎ 1 800 267-6677 ☎